

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES BOUCHES DU RHÔNE
ARRONDISSEMENT D'AIX-EN-PROVENCE

COMMUNE DE GARDANNE

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE
MEMBRES
EN EXERCICE : 34

L'an deux mille vingt trois, le vingt et un mars à 18H30.

DATE DE LA
CONVOCATION :

Le Conseil municipal de la commune de GARDANNE s'est réuni à l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Hervé GRANIER Maire ;

M. Hervé GRANIER Maire, M. Antonio MUJICA Adjoint, Mme Sandrine ZUNINO-GHOUGASSIAN Adjointe, M. Alain GIUSTI Adjoint, M. Arnaud MAZILLE-HAGOBIAN Adjoint, M. Pascal NALIN Adjoint, Mme Valérie SANNA Adjointe, M. Jean-François GARCIA Adjoint, Mme Noura ARAB Adjointe, Mme Magali SCelles Adjointe, Mme Danielle CHABAUD Conseillère, M. Gérard GIORDANO Conseiller, M. Kuidier DIF Conseiller, M. Michel MARASTONI Conseiller, Corinne D'ONORIO DI MEO Conseillère, M. Claude DUPIN Conseiller, Mme Valérie FERRARINI Conseillère, M. Kamel BELARBI Conseiller, Mme Sylvia POLLET Conseillère, Mme Claire CAMPODONICO Conseillère, M. Claude JORDA Conseiller, Mme Samia GAMECHE Conseillère, Mme Paméla PONSART Conseillère, M. Jimmy BESSAIH Conseiller, M. Jean-Marc LA PIANA Conseiller, Mme Marie-Christine RICHARD Conseillère, M. Guy PORCEDO Conseiller, Mme Patricia SPREA Conseillère, M. Bruno PRIOURET Conseiller, Mme Kafia BENSADI Conseillère

Procurations étaient données à :

Jean-François GARCIA Adjoint par Fouzia BOUKERCHE Adjointe

Noura ARAB Adjointe par Sophie CUCCHI-GILAS Conseillère



Envoyé en préfecture le 27/06/2023

Reçu en préfecture le 27/06/2023

Publié le

ID : 013-211300413-20230626-DEL230627_1-DE

Arnaud MAZILLE Adjoint par Vincent BOUTEILLER Conseiller

Claude JORDA Conseiller par Johanne GUIDINI

Patricia SPREA Conseillère par Laurent DESHAIES Conseiller

Secrétaire de Séance : MAZILLE Arnaud Adjoint

Bonsoir à toutes et à tous.

Monsieur Arnaud MAZILLE :

Bonsoir à tous. L'appel des membres du conseil municipal est fait.

Monsieur le Maire :

Je propose d'observer une minute de silence suite au décès de la maman de Madame Fouzia BOUKERCHE.

Il est rappelé que les questions diverses seront abordées en fin de séance.

La liste des décisions prises depuis la dernière séance du Conseil municipal appelle-t-elle des observations ?

Il n'y a pas d'observation ?

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1 _ Salle des mariages - Déplacement temporaire pour travaux

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-30-1,

Vu l'Instruction Générale Relative à l'État Civil et notamment son article n° 393,

La commune entreprend des travaux au rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville afin d'améliorer les conditions d'accueil du public et la délivrance des actes d'état civils, des cartes d'identité et des passeports biométriques.

Ces travaux consistent à un décloisonnement de certains bureaux, des travaux de faux plafonds, de revêtement de sol, d'électricité, de peinture ainsi que le câblage informatique.

Une porte automatique équipera l'entrée afin de respecter les exigences d'accessibilité.

Ces travaux permettront de séparer les espaces dans le but de créer de la confidentialité, un accueil du public amélioré et des bureaux indépendants de zones qui peuvent être bruyantes en raison des appareils de biométrie.

Pour assurer la continuité du service public, il est nécessaire de déplacer les services impactés à proximité. Afin de garantir une accessibilité au public, la solution technique la plus adaptée consiste à déménager une partie de ces services dans la salle contiguë à l'accueil de la Mairie, à savoir la salle des mariages, où se réunit également le Conseil municipal.

Il convient donc de déplacer temporairement, pour cause de travaux, le lieu de célébration des mariages ainsi que le lieu de réunion du Conseil municipal.

La durée prévisionnelle des travaux est d'environ six mois, le démarrage des travaux étant prévu fin avril 2023.

Afin de garantir l'accessibilité et la sécurité des mariés et des convives, la commune entend déplacer le lieu de célébration des mariages au Foyer Nostre Oustau situé rue Léo Lagrange, dans une salle récente et de taille adaptée, accessible de plain-pied, donnant directement sur un parvis piétonnier sécurisé, et disposant de nombreux stationnements à proximité.

En application de l'Instruction Générale d'État Civil, Monsieur le Procureur de la République a été préalablement informé.

En effet, si en raison de travaux à entreprendre sur les bâtiments de la mairie, aucune salle ne peut être utilisée pour les mariages pendant une certaine période, il appartient au Conseil municipal, autorité compétente pour statuer sur l'implantation de la mairie, de prendre, après en avoir référé au parquet, une délibération disposant que le local extérieur qui paraît propre à suppléer l'habituelle salle des mariages rendue indisponible, recevra l'affectation d'une annexe de la maison commune, et que les mariages pourront y être célébrés.

Il est précisé qu'il ne sera déplacé aucun service ni aucun registre d'État civil en dehors de l'Hôtel de Ville.

Ouï l'exposé des motifs rapporté par Monsieur Hervé GRANIER
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE

Article 1 :

D'approuver l'exposé qui précède.

Article 2 :

D'autoriser temporairement le déplacement du lieu de célébration des mariages, pour la durée des travaux.

ADOPTÉE à l'unanimité des suffrages exprimés

Délibération **DEL_2023_026**

2 _ Conseil Municipal - Modification temporaire du lieu de réunion

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

La commune entreprend des travaux au rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville afin d'améliorer les conditions d'accueil du public et la délivrance des actes d'état civils, des cartes d'identité et des passeports biométriques.

Ces travaux consistent à un décroissement de certains bureaux, des travaux de faux plafonds, de revêtement de sol, d'électricité, de peinture ainsi que le câblage informatique.

Une porte automatique équipera l'entrée afin de respecter les exigences d'accessibilité.

Ces travaux permettront de séparer les espaces dans le but de créer de la confidentialité, un accueil du public amélioré et des bureaux indépendants de zones qui peuvent être bruyantes en raison des appareils de biométrie.

Pour assurer la continuité du service public, il est nécessaire de déplacer les services impactés à proximité. Afin de garantir une accessibilité au public, la solution technique la plus adaptée consiste à déménager une partie de ces services dans la salle du Conseil Municipal, contiguë à l'accueil de la Mairie.

Il convient donc de déplacer temporairement, pour cause de travaux, le lieu de réunion des séances du Conseil municipal à la Maison du Peuple, située au 92, rue Léo Lagrange.

La durée prévisionnelle des travaux est d'environ six mois, le démarrage des travaux étant prévu fin avril 2023.

Ouï l'exposé des motifs rapporté par Monsieur Hervé GRANIER
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE

Article 1 :

D'approuver l'exposé qui précède.

Article 2 :

D'autoriser temporairement le déplacement du lieu de réunion des séances du Conseil municipal, pour la durée des travaux.

Article 3 : De dire que le Conseil municipal se réunira à la Maison du Peuple située 92, rue Léo Lagrange pendant toute la période d'indisponibilité de la salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville.

ADOPTÉE à l'unanimité des suffrages exprimés

Délibération **DEL_2023_027**

Envoyé en préfecture le 27/06/2023

Reçu en préfecture le 27/06/2023

Publié le



ID : 013-211300413-20230626-DEL230627_1-DE

3 _ Demande de subvention pour des travaux d'aménagement et des écoles du centre ville de Gardanne dans le cadre de la DSIL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2122-21 et L. 2122-22,

Vu que la Ville de Gardanne peut solliciter la Dotation de Soutien à l'Investissement Local, DSIL2023, que l'État met en œuvre,

Considérant que, dans le cadre des travaux de rénovation de ses espaces et équipements publics et de son Plan de Déplacement Etablissement Scolaire (PDES), la Ville de Gardanne souhaite l'aménagement et la sécurisation des pourtours du parking des écoles, celui-ci étant fortement dégradé et sans aménagement depuis sa mise en service de manière précaire dans les années 1980,

Considérant que le montant global de l'opération est de 551 228 € HT,

Ouï l'exposé des motifs rapporté par Monsieur Antonio MUJICA
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE

Article 1er : A la demande de la Sous-Préfecture d'Aix-en-Provence, concernant les dossiers DSIL 2023, il nous est demandé de présenter la demande de subvention en Conseil Municipal. Il convient donc d'abroger la décision n°2023-14.

Article 2: De solliciter une subvention auprès de l'État dans le cadre de la DSIL 2023.

Article 3 : Le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

Financier	Dispositif	%	Montant HT	Montant TTC
ETAT	DSIL 2023	70 %	385 860 €	463 032 €
Ville de Gardanne	Autofinancement	30 %	165 368 €	198 442 €
TOTAL		100 %	551 228 €	661 474 €

Article 4 : Le Maire ou son représentant est habilité à signer la convention avec l'Etat définissant les modalités pratiques de l'opération et tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

Article 5 : Dire que les crédits nécessaires à la réalisation de l'opération sont inscrits au budget communal.

Discussion.

Madame Marie-Christine RICHARD :
Bonsoir à tous.

Nous aurions voulu savoir ce que vous allez faire sur ce parking ex-
zone inondable, donc est-ce que vous allez faire de l'enrobé, vous allez

Monsieur Antonio MUJICA :

Nous l'avons déjà évoqué lors du dernier Conseil municipal et l'idée n'est pas de faire que de l'enrobé, nous sommes dans un processus de désimperméabilisation des sols néanmoins il n'y aura que les allées qui seront en goudron qui permettra l'absorption de l'eau.

Le parking sera arboré et paysagé ainsi que les trottoirs qui mènent d'un côté jusqu'au Collège Gabriel PERI et à l'opposé du côté de NETTO.

ADOPTÉE à l'unanimité des suffrages exprimés

Délibération **DEL_2023_028**

4 _ Demande de subvention pour des travaux d'aménagement de l'Hotel de Ville de Gardanne dans le cadre de la DSIL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2122-21 et L. 2122-22,

Vu que la Ville de Gardanne peut solliciter la Dotation de Soutien à l'Investissement Local, DSIL2023, que l'État met en œuvre,

Considérant que, la ville souhaite réaménager les bureaux du service Etat civil afin de fournir un service public de qualité et diminuer les temps d'attente devant l'accroissement des demandes de rendez vous et notamment la biométrie,

Considérant que le montant global de l'opération est de 70 401 € HT,

Où l'exposé des motifs rapporté par Monsieur Antonio MUJICA
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE

Article 1er : A LA DEMANDE DE LA SOUS-PRÉFECTURE D'AIX-EN-PROVENCE, CONCERNANT LES DOSSIERS DSIL 2023, IL NOUS EST DEMANDÉ DE PRÉSENTER LA DEMANDE DE SUBVENTION EN CONSEIL MUNICIPAL. IL CONVIENT DONC D'ABROGER LA DÉCISION 2023-15.

Article 2 : DE SOLLICITER UNE SUBVENTION AUPRÈS DE L'ÉTAT DANS LE CADRE DE LA DSIL 2023.

Article 3 : LE PLAN DE FINANCEMENT PROPOSÉ À L'APPUI DE CETTE DEMANDE DE SUBVENTION EST LE SUIVANT :

Financier	Dispositif	%	Montant HT	Montant TTC
ETAT	DSIL 2023	70 %	49 281 €	59 137 €
Ville de Gardanne	Autofinancement	30 %	21 120 €	25 344 €
TOTAL		100 %	70 401 €	84 482 €

Article 4 : Le Maire ou son représentant est habilité à signer la convention avec l'Etat définissant les modalités pratiques de l'opération et tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

Article 5 : Dire que les crédits nécessaires à la réalisation de l'opération sont inscrits au budget communal.

Envoyé en préfecture le 27/06/2023

Reçu en préfecture le 27/06/2023

Publié le

ID : 013-211300413-20230626-DEL230627_1-DE



ADOPTÉE à l'unanimité des suffrages exprimés

Délibération **DEL_2023_029**

5 _ Transition Energétique - Demande de subventions pour d'isolation énergétique, préalables à l'installation de panneaux bâtiments municipaux

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2122-21 et L. 2122-22,

Dans le cadre de sa stratégie de transition énergétique, la commune de Gardanne, souhaite d'une part réduire sa consommation d'énergie et d'autre part augmenter sa production d'énergie renouvelable. C'est dans ce contexte que la commune a décidé d'installer des panneaux photovoltaïques sur la majeure partie des toitures des bâtiments publics.

Au préalable, des travaux de préparation sont nécessaires selon les diagnostics réalisés. L'objectif du projet est donc de réaliser des travaux sur le bâtiment de la Halle Léo Ferré et du gymnase Cossec permettant de valoriser le patrimoine, de les isoler et étanchéifier selon des critères stricts puis de les rendre aptes à recevoir des installations photovoltaïques.

Pour ces travaux, la commune de Gardanne souhaite solliciter les dispositifs de subvention de l'État dans le cadre du Fonds Vert, et de la Région Sud dans le cadre du Plan Solaire.

Le dispositif Fonds Vert exige de délibérer sur la demande de subvention.

Le montant global de l'opération est de 1 336 600 € HT.

Ouï l'exposé des motifs rapporté par Monsieur Antonio MUJICA
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE

Article 1er :

De solliciter une subvention auprès de l'État dans le cadre du Fonds Vert, et de la Région Sud dans le cadre du Plan Solaire.

Article 2 : D'approuver le plan de financement de l'opération comme

Financier	Dispositif	Pourcentage	Montant HT
ETAT	FONDS VERT	62 %	829 280 €
REGION SUD	PLAN SOLAIRE	18 %	240 000 €
Ville de Gardanne	Autofinancement	20 %	267 320 €
TOTAL		100 %	1 336 600 €

ADOPTÉE à l'unanimité des suffrages exprimés

Délibération **DEL_2023_030**

6 _ Débat d'orientation budgétaire 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2312-1 et D.2312-3,
Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015, dite loi NOTRe, et notamment son article 107,
Vu la loi n° 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022,
Vu le Rapport d'Orientation Budgétaire retraçant les informations nécessaires au Débat d'Orientation Budgétaire transmis à chaque membre du Conseil municipal.

Considérant l'obligation pour les communes de plus de 3 500 habitants d'organiser un Débat d'Orientation Budgétaire dans un délai de 2 mois précédant l'examen du budget,
Considérant que le Débat d'Orientation Budgétaire doit s'appuyer sur un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels ainsi que sur la structure et la gestion de la dette,
Considérant que pour les communes de plus de 10 000 habitants, ce document doit comporter également une présentation de la structure, de l'évolution des dépenses de personnel et des effectifs, de la durée effective du travail dans la commune ainsi que l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel,
Considérant que ce rapport doit donner lieu à un débat et faire l'objet d'un vote,

Ouï l'exposé des motifs rapporté par Madame Sandrine ZUNINO
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE

Article 1 :

De prendre acte du débat sur les orientations budgétaires de la Ville de Gardanne pour l'année 2023.

Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'une action en annulation totale ou partielle conformément à la règle de droit commun.

Monsieur le Maire :

En introduction, Monsieur le Maire rappelle que la situation financière des ménages, des entreprises et des collectivités est difficile, c'est un constat général.

Les communes ont la charge de boucler leur budget avec des objectifs définis en fonctionnement mais aussi en investissement en prenant en compte des dotations qui ne cessent de baisser.

C'est une évidence, il nous faut faire des efforts, changer nos pratiques, modifier nos comportements, nous sommes tous concernés.

Tous les domaines pouvant dégager une économie sont examinés, il n'y a pas de petites économies. Je souhaite que, malgré le contexte actuel Gardanne continuera, à mener une politique de proximité, d'accompagnement, avec un service public de qualité.

La masse salariale doit être contenue et contrôlée pour respecter nos objectifs prévisionnels de dépenses en matière de fonctionnement.

Enfin, une rationalisation des dépenses doit être menée compte tenu de l'envolée des prix de l'énergie.

Les économies d'aujourd'hui permettront de penser à l'avenir en investissant dans des travaux vertueux qui ont pour objectif d'équilibrer et d'optimiser l'écoute et les consommations d'énergie.

Madame Sandrine ZUNINO :

Merci Monsieur le Maire.

Bonsoir à tous.

Le Débat d'Orientation Budgétaire est une étape obligatoire et préalable au vote du budget primitif afin d'informer les membres de l'assemblée délibérante les Conseillers municipaux et de discuter des conditions d'élaboration du budget primitif ainsi que des perspectives à venir.

Avant de présenter la situation financière et les orientations budgétaires de la commune, il est important de contextualiser l'élaboration de ce budget primitif 2023.

La reprise de la croissance mondiale, amorcée en 2021, a été interrompue par la guerre en Ukraine qui a démarrée en février 2022 et qui a bouleversé l'économie mondiale.

En effet, toutes les collectivités territoriales, comme le secteur privé, ont été fortement impactés par la très forte augmentation des prix en général et des prix de l'énergie en particulier.

En 2022, l'inflation s'est établie à 5,2 % au niveau français et sur l'ensemble de l'année dernière, « la hausse de l'inflation résulte d'une accélération du prix de l'énergie et de l'alimentation et dans une moindre mesure des produits manufacturés et des services, qui ont progressé de 3% selon l'Insee.

Cette tendance inflationniste ne devrait pas s'inverser en 2023, avec une prévision à 7 % en janvier 2023.

Les augmentations des prix des contrats notamment de fournitures de gaz, de carburant et d'électricité mais aussi des denrées alimentaires sont d'ores et déjà annoncées à des niveaux encore plus importants qu'en 2022.

Le contexte économique n'est donc pas favorable pour le budget des collectivités territoriales, qui avait déjà été impacté par les conséquences de la crise sanitaire.

Par ailleurs, il faut aussi retenir de la Loi de Finances 2023, les éléments suivants :

- Revalorisation annuelle des bases fiscales à 7,1%,
- Hausse de 320 M€ de la DGF du bloc communal essentiellement sur la dotation solidarité rurale,
- Les aides de l'Etat obtenues pour faire face à la hausse des prix de l'énergie : le bouclier tarifaire sur l'électricité, l'amortisseur de l'électricité ainsi que le nouveau filet de sécurité.

Ont été mises en place aussi des dotations d'investissement comme le Fonds vert dont certains dossiers ont été évoqués pour la commune de Gardanne ainsi que le DSIL.

Afin d'éclairer le Débat d'Orientation Budgétaire 2023, il convient de porter un regard sur l'évolution de la structure budgétaire de la collectivité au travers d'une rétrospective financière sur la période 2018-2022 dont tous les élus ont eu le document, le Rapport d'Orientaion Budgétaire ainsi que le tableau, où j'illustre certains éléments.

L'exécution du budget 2022 s'est fait dans un contexte économique difficile avec des répercussions sur le prix des matières premières et le prix de l'énergie qui est venu impacter ce budget.

- Les charges réelles de fonctionnement ont fortement progressé en 2022, mais les recettes de fonctionnement ayant elles aussi fortement augmenté, la situation financière de la commune a pu être préservée.

- Trois blocs de recettes sont en nettes augmentation : les contributions directes en raison de la revalorisation des valeurs locatives et de l'augmentation des taux, les dotations et compensations de l'Etat, les produits et activités des services qui ont repris une activité normale après une crise sanitaire COVID pendant plusieurs années.

Fort du constat que le poids des dépenses de personnel laisse peu de marge de manœuvre à la commune avec un ratio de plus de 75 % des charges réelles en 2021, la municipalité a fait les efforts de maîtrise de ces dépenses en 2022.

Ainsi, les dépenses de personnel sont stables alors même que le GVT et les mesures gouvernementales ont tendance à augmenter la courbe.

En conséquence, et il faut le souligner, l'épargne brute de la commune qui s'était élevée à 947 000 € et remontée en 2022 à 2 425 000 €.

Même l'épargne nette c'est-à-dire après remboursement du capital de la dette est positive à 1 701 007,23 €.

La capacité d'autofinancement étant améliorée, la commune peut mieux participer aux financements de ces investissements.

N'ayant pas eu recours à l'emprunt sur ces trois derniers exercices, la commune s'est désendettée avec un encours de dette au 31 décembre 2022 de 7 804 398,15 €.

L'amélioration de l'épargne brute permet également d'améliorer la capacité de désendettement en passant à 3,22 années.

Tous ces indicateurs sont nécessaires pour évaluer la santé financière de la commune et sont des indicateurs regardés notamment par les banques.

Sur l'analyse des recettes et de fonctionnement, la période 2018-2022 met en évidence la structure du budget de la commune avec des charges de fonctionnement qui ont progressé plus vite que les recettes, grevant ainsi l'épargne brute et ses capacités à investir.

La municipalité avait annoncé que l'exercice 2022 marquerait le début du redressement de la situation financière de la commune, et même si le contexte économique à tendance inflationniste est venu alourdir les charges, les chiffres reflètent une nouvelle dynamique.

En matière d'orientation budgétaire 2023 pour la commune

Dans la continuité des exercices précédents, l'élaboration du Budget Primitif se fait dans un contexte contraint marqué par l'inflation et l'envolée des prix de l'énergie.

Conscient de la situation financière préoccupante et de la rigidité des dépenses, la municipalité s'est fixée depuis deux ans, des objectifs clairs pour retrouver une épargne brute suffisante et garante des équilibres budgétaires.

Elle a défini les orientations budgétaires suivantes qui se poursuivent sur plusieurs années :

- Rationalisation des dépenses de fonctionnement,
- Maîtrise des dépenses de personnel,
- Augmentation des recettes de fonctionnement.

L'enjeu écologique et énergétique auquel la commune est confrontée, nécessite aussi d'intégrer cette dimension dans son budget.

En matière de fonctionnement, je rappelle que la section fonctionnement regroupe l'ensemble des recettes et des dépenses nécessaires au fonctionnement courant des services communaux :

- En matière de recettes, les recettes réelles vont s'établir aux environs de 39 millions d'euros en 2023.

- En matière de recettes fiscales, la commune maintient ses taux sur la Taxe Foncière sur les propriétés bâties et non bâties.

La Loi de Finances est venue revalorisée à 7,1 % les bases locatives, ainsi, le produit de fiscalité attendu est en augmentation.

En 2022, la fiscalité locale a été à 11,3 millions d'euros et sur 2023, elle est estimée à plus de 12 millions d'euros.

Concernant les autres recettes fiscales, elles sont stables sur le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) et sont également stables sur la Taxe sur la Publicité Extérieure (TLPE) à hauteur de 215 000 euros, sur les Droits de place à hauteur de 240 000 euros et une petite augmentation sur la consommation finale d'électricité à hauteur de 570 000 euros et la Taxe sur les pylônes électriques à hauteur de 100 000 euros.

Les Droits de mutations liés aux transactions immobilières sont depuis deux ans en augmentation et sont reconduits en 2023 à 1,1 million d'euros.

En matière de reversement par la Métropole, notre attribution de compensation est revue un petit peu à la hausse en 2023 à 4 444 234 euros, compte tenu du retour des compétences à la ville sur les parcs et aires de stationnement et le service extérieur de lutte contre l'incendie.

Le Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC), était prévu à la fois en dépenses et en recettes. Nous sommes bénéficiaires à hauteur de 262 000 euros et nous contribuons à hauteur de 85 000 euros.

Concernant les dotations de l'Etat et autres participations, les concours financiers de l'Etat à la commune ont largement diminué ces dernières années, nous en avons souvent fait le débat lors des Conseils municipaux, et l'année 2022 en fut donc un exemple, et s'établissaient à 259 846 euros.

Selon nos estimations, la DGF de notre commune perdrait 946 euros en 2023 et s'établirait à 258 900 euros.

La Dotation de Solidarité Urbaine quant à elle est en hausse depuis plusieurs années et est estimée encore en 2023 à la hausse.

Ces chiffres-là seront bien évidemment établis de manière plus précise lors du vote du budget primitif puisqu'entre temps, nous aurons bénéficié des notifications.

Ensuite, nous bénéficions de la Dotation de compensation de la réforme de la Taxe Professionnelle qui est établie à 3,9 millions d'euros ainsi que toutes les participations versées par la Région, le Département ainsi que la CAF, pour les participations au sein des crèches, qui ont retrouvé leur niveau avant la crise sanitaire et qui s'établissent autour de 1,5 millions d'euros.

Les produits des services qui correspondent aux recettes générées par l'application des tarifs publics sur l'activité de la commune, qui sont liés aux secteurs de l'enfance, de la culture, des sports ainsi que des loyers perçus, sont estimés à 3,2 millions d'euros.

En matière de dépenses de fonctionnement, les dépenses sont en hausse en raison de l'inflation et de la crise de l'énergie qui perdurent sur 2023.

Pour autant, les politiques publiques mises en œuvre par la municipalité sont maintenues afin d'offrir aux gardannais un service public de qualité et de proximité.

Sur les charges à caractère général, on note depuis l'année dernière une forte augmentation sur ces dépenses-là qui sont essentiellement liées aux dépenses de fluides.

Dans le tableau annexé dans le rapport, sur le Compte Administratif 2022 que nous voterons lors du prochain Conseil municipal, nous constaterons que nous avons réalisé sur 7,5 millions de dépenses à charge de caractère général, nous avons dépensé 2 875 000 euros de dépenses de fluides, comprenant eau, électricité, gaz et carburant.

Donc, la part des fluides sur les charges générales avoisinent les 38 %.

Sur 2023, les charges sont prévues de manière générale à 9,8 millions d'euros avec une part qui explose en matière d'énergie essentiellement sur le gaz et le total des fluides s'établit à 4,2 millions d'euros, soit 43 % de ce budget.

Les perspectives 2023 ne sont donc pas réjouissantes pour le budget avec une inflation annoncée à 7 % et l'envolée du prix de l'énergie, en particulier sur le gaz avec + 264 %.

Mais il s'agit de prévisions budgétaires et la municipalité s'est fixée l'objectif depuis l'année dernière de réduire sa consommation pour absorber ce choc par la mise en œuvre d'un plan d'actions pour une sobriété énergétique :

- La réduction de la consommation énergétique : limitation des températures dans les bâtiments et responsabilisation des usages, extinction de l'éclairage des bâtiments architecturaux,
- L'acquisition de véhicules électriques pour l'administration et réduction du parc auto : l'auto-partage et les déplacements doux sont conseillés,
- La rénovation thermique des bâtiments et installation de photovoltaïques,
- La rénovation de l'éclairage public : passage aux lampes led, mise en place d'horloges, réduction de l'intensité de l'éclairage,
- La rénovation du réseau de chaleur et des chaudières pour permettre des régulations sur les systèmes.

Ces actions vont dans le sens du label « Territoire Engagé » obtenu en 2022 par la ville de Gardanne et ces efforts ont déjà été perçus sur 2022 puisque malgré l'augmentation, nous avons pu baisser notre consommation en 2022 de - 15 % sur les consommations de gaz associées au chauffage des

bâtiments, - 12 % sur les consommations électriques associées à l'éclairage public et les consommations électriques des bâtiments.

Aussi, afin de sensibiliser dès le plus jeune âge aux enjeux écologiques et environnementaux, la commune s'est engagée dans le dispositif « Cube Ecoles » et « Savoir rouler à vélo » dont Monsieur Pascal NALIN évoquera quelques mots tout à l'heure.

La commune intervient dans plusieurs domaines : économique, social, éducatif, culturel, sportif, associatif, environnemental ... La réussite éducative reste une priorité pour la municipalité qui a d'ailleurs renouvelé la Charte « Ville amie des enfants ».

En 2023, le budget alloué à la DGA Education est en augmentation : maintien du pack scolaire à 40 euros par enfant, maintien des sorties scolaires, revue à la hausse des classes découvertes, soutien à la scolarité avec les Clubs Coups de Pouce et toute autre action.

Gardanne est aussi une ville qui aide les plus fragiles avec les aides sociales du CCAS, l'organisation du Grand repas des seniors offert par la municipalité et toutes les autres actions dont Madame Noura ARAB vous fera la présentation tout à l'heure.

Gardanne, ville plus festive et attractive avec des temps forts tout au long de l'année et Gardanne plus sécurisée, avec une Police municipale plus équipée, le développement de la vidéo-protection et la création d'une Réserve communale opérationnelle dès 2023.

Autre poste de dépenses, les dépenses de personnel.

Face à l'enjeu du poids des dépenses de personnel sur le budget de fonctionnement de la commune qui oscillait à 75 % depuis plusieurs années, la municipalité s'est fixé comme objectif depuis 2021 de maîtriser ces charges afin de donner plus de souplesse à son budget, et par conséquent de dégager une meilleure épargne brute.

Il est important de préciser les chiffres : en 2018, nous étions à 75 %, en 2019 à 75,74 %, en 2020 à 74,25 %, en 2021 à 76,23 % et 2022 amorce une diminution avec 71,30 %.

Les efforts mis en œuvre en 2022 ont ainsi freiné l'inertie de l'augmentation annuelle des dépenses de personnel, alors même que des contraintes se sont grevées à l'exécution 2022.

En effet, il y a eu l'organisation de 4 tours de scrutin électoral, ainsi que la revalorisation du point d'indice.

En 2023, les charges de personnel sont prévues à 25 millions d'euros, permettant ainsi d'amorcer une baisse tout en maintenant le même niveau de service public.

Dans le rapport, vous trouverez également quelques données sur les effectifs de la collectivité.

Au 31 décembre 2022, il y a 646 agents répartis entre fonctionnaires, contractuels et vacataires.

La structuration de l'emploi a aussi évolué. On nous a souvent reproché qu'il y avait une fuite des cadres dans la collectivité.

L'administration se structure avec des postes à responsabilité et technicité, ainsi le nombre d'agents de catégorie A et B augmentent puisqu'on passe de 83 agents en 2020, à 95 agents en 2022.

L'analyse de la pyramide des âges démontre que la structure de l'administration est vieillissante : le nombre d'agents est plus important dans les tranches 50-70 ans.

Cette répartition impacte directement le poids des dépenses de personnel en raison du niveau d'ancienneté qui vaut expertise et donc de rémunération de ces agents.

Plusieurs objectifs pour la collectivité se présentent :

- Mettre en place une Gestion Prévisionnelle des Emplois, des Effectifs et des Compétences (GPEEC),
- Accompagner ces agents sur des postes adaptés et développer le bien-être au travail,
- Assurer une transmission des connaissances et le partage d'expérience de ces agents qui sont voués à partir à la retraite dans quelques années.

Sur les autres postes de dépenses concernant le budget, il y a les charges de gestion courante où se trouvent les subventions.

Le cadrage initial de la subvention au CCAS était fixé à 840 000 €, mais en 2023 elle sera augmentée à 847 000 euros afin de faire face aux difficultés sociales des gardannais.

Concernant les subventions aux associations, afin de maintenir un tissu associatif dynamique sur le territoire, l'enveloppe globale est fixée à 600 000 euros à laquelle est ajoutée le remboursement des cartes Eco-asso à hauteur de 20 000 euros, ainsi que le contrat de ville à hauteur de 35 000 euros.

Enfin, autre poste de dépenses de fonctionnement, il s'agit des charges financières.

La commune n'a pas contractualisé de nouvel emprunt sur ces trois dernières années, pour autant, il y avait des emprunts avant notre arrivée qui nécessitent de rembourser à la fois du capital en dépense d'investissement et des charges financières en section de fonctionnement.

En 2023, elles sont prévues en forte augmentation, à hauteur de 400 000 euros.

En effet, il est important de préciser que nous avons dans notre encours de dette, un emprunt dit toxique qui date de l'ancienne municipalité, qui est un emprunt à taux variable et le marché ayant fortement évolué, les charges financières ont déjà doublé sur la première échéance de janvier.

Ainsi, face à cet enjeu, nous avons engagé des discussions avec la Caisse d'Epargne auprès de qui nous avons souscrit cet emprunt, afin de sortir de cet emprunt toxique en envisageant soit un refinancement à taux fixe, soit un remboursement anticipé.

En matière d'investissement, les recettes d'investissement se composent de plusieurs éléments :

- Le FCTVA, Fonds de compensation, qui est reversé sur les dépenses d'investissement que nous avons réalisé deux ans auparavant qui s'établissent à 950 000 euros en 2023, en augmentation puisque son montant est lié aux dépenses d'investissement,
- Des produits des amendes de police prévus à la hausse aussi à hauteur de 200 000 euros,
- De la Taxe d'aménagement prévue à 650 000 euros.

Enfin, il y a les subventions d'investissement, la commune poursuit la démarche de recherche optimale des aides financières des partenaires institutionnels pour tous ses travaux et acquisitions.

En 2023, il est prévu près de 3 millions de subventions (hors reports), répartis comme suit :

- Etat (DSIL et Fonds Vert) à hauteur de 656 000 euros,
- Département (Travaux de Proximité et autres dispositifs) à hauteur de 500 000 euros,
- Département (Subvention des façades) à hauteur de 105 000 euros,
- Métropole (CCPD) à hauteur de 1 500 000 euros,
- Région (FRAT) à hauteur de 200 000 euros.

Ces recettes viennent financer des recettes d'investissement.

En ce qui concerne les dépenses d'équipement, nous avons élaboré notre Plan pluriannuel d'investissement pour toute la mandature, compte tenu des besoins d'équipements de la commune et de sa situation financière. Face à l'urgence énergétique, les projets intègrent l'objectif de transition énergétique et écologique.

Plusieurs projets structurants sont engagés :

- La Plateforme, nouvel espace jeunesse, implantée sur l'ancien bâtiment Enedis, estimée à 2,6 millions d'euros,
- La rénovation du cinéma estimée à 2,8 millions d'euros,
- La construction du Centre de loisirs estimée à 12 millions d'euros,
- La rénovation des écoles estimée à plus de 9 millions d'euros.

Compte-tenu de l'avancée de ces projets en 2023, une partie des crédits est prévue en fonction des besoins nécessaires sur cette année.

On retrouvera ainsi, en matière de projets structurants, ceux que j'ai cité tout à l'heure 1,2 millions d'euros répartis de la manière suivante entre la Plateforme à hauteur de 700 000 euros ainsi que sur le cinéma à hauteur de 100 000 euros et le Centre de loisirs à hauteur de 350 000 euros.

Une enveloppe est prévue de manière assez conséquente sur les travaux des bâtiments à hauteur de 1 455 000 euros, notamment les travaux que nous venons de citer sur l'Etat-civil à hauteur de 100 000 euros, les travaux de réhabilitation de la toiture sur le bâtiment de la Réussite Educative, Rue Borely, ainsi que l'enveloppe globale pour tout bâtiment, crèches et autres bâtiments communaux à hauteur de 725 000 euros et nous avons remis des crédits sur des travaux d'accessibilité.

Nous avons un programme ADAP établi sous l'ancienne municipalité qui alloue 220 000 euros par an, les autres années aucun crédit n'avait été prévu, nous prévoyons donc une enveloppe à hauteur de 220 000 euros pour faire des travaux d'accessibilité.

Les travaux d'éclairage public et de rénovation énergétique à hauteur de 1 500 000 euros comprennent les travaux de la toiture de la Halle, le changement des ampoules LED sur l'éclairage public ainsi que la rénovation du chauffage à hauteur de 216 000 euros.

Il est également prévu des crédits pour le développement de la vidéo-protection à hauteur de 300 000 euros ainsi que des travaux de voirie, d'espaces publics notamment le parking de Netto, divers travaux de voirie, nous finissons la Rue Reynaud, la Rue Maurel Agricol.

Tous ces besoins ont été estimés à 1 500 000 euros.

Des travaux d'environnement et de cadre de vie et espaces verts à hauteur de 400 000 euros.

Des acquisitions et des équipements pour les services, acquisitions de terrain pour 122 000 euros mais aussi, éventuellement, une enveloppe de préemption si le besoin se fait sentir à hauteur de 100 000 euros.

Le remplacement de certains véhicules à hauteur de 170 000 euros et les besoins pour le service Informatique à hauteur de 400 000 euros.

Il est également prévu un montant pour les subventions façades du centre-ville à hauteur de 150 000 euros.

L'ensemble de ces dépenses totalise un montant de 7,8 millions d'euros.

Des crédits sont prévus, mais c'est neutre pour le budget car nous sommes remboursés par la Métropole, pour les travaux établis à la Zone Alumines à hauteur de 729 000 euros et les travaux d'extension des réseaux électriques que nous faisons à l'avance et que les promoteurs nous remboursent par la suite à hauteur de 170 000 euros.

Nous avons également prévu le remboursement du capital de la dette qui s'élève en 2023 à 741 965 euros, mais il est précisé que nous verrons au moment du budget primitif à revoir cette prévision en fonction de la décision qui sera prise compte-tenu de l'emprunt toxique que nous négocions actuellement.

En conclusion, l'année 2022 aura été une nouvelle fois un exercice budgétaire difficile, tant en prévision qu'en exécution, en raison de la conjoncture internationale qui a bouleversé l'économie mondiale.

Malgré ces difficultés auxquelles aucune commune n'a échappé, les résultats démontrent que les impulsions données afin d'améliorer la situation financière de la commune commencent à porter leurs fruits.

L'année 2023 s'annonce une nouvelle fois comme un exercice ayant pour but d'une part de continuer à améliorer la santé financière de la commune et d'autre part d'investir dans les équipements et les infrastructures publiques.

De la même manière qu'en 2022, l'objectif demeure le maintien de la qualité du service public, la poursuite des actions en direction de la population, mais aussi la modernisation de l'administration et la poursuite de la transition budgétaire de la commune par la rationalisation des dépenses, la maîtrise des dépenses de personnel, et l'augmentation des recettes de fonctionnement afin de dégager de l'épargne brute pour investir.

2023 sera marqué par un défi particulier. En effet, le défi environnemental est devenu aussi un défi budgétaire en raison du prix de l'énergie.

Cette dimension est intégrée au budget de cette nouvelle année afin de permettre de réduire l'impact environnemental de la commune mais aussi l'impact des dépenses énergétiques dans le budget.

La municipalité poursuit la mise en œuvre de ses projets d'investissement tant sur la rénovation des équipements publics qui présentent une vétusté avancée, que sur la création de nouvelles infrastructures répondant aux besoins des gardannais et biverois.

Pour cela, la commune continue un travail d'étroite collaboration avec les partenaires institutionnels finançant une partie de nos investissements.

La commune conserve le même cap : développer une administration structurée, moderne, avec une culture commune et de la transversalité, offrir un service public pour tous et une proximité à l'usager, avec des équipements publics modernes et adaptés.

Je vous remercie de votre attention.

Madame Noura ARAB :

Bonsoir Mesdames et Messieurs les Elus,

Je vais faire juste un bilan synthétique de l'année 2022.

Dans le domaine du social, les travailleurs sociaux ont effectué 708 rendez-vous et 147 visites à domicile.

Tous les jeudis matin, une permanence s'est tenue entre septembre et décembre à Biver.

Les personnes étaient reçues sur rendez-vous pour rencontrer un travailleur social ou un agent administratif pour la constitution de dossiers d'accès au droit.

L'agent en charge de l'aide administrative à rencontrer 188 personnes de février à décembre.

10 230 euros représentant 137 demandes ont été délivrés au titre de la gratuité cantine et 37 335 euros au titre de l'aide alimentaire.

En ce qui concerne le SAD, le service d'aide à domicile, 17 892 heures ont été faites par les aides à domicile, 86 dossiers d'aide sociale ont été instruits.

Pour le portage des repas, sur l'ensemble de l'année, le CCAS a eu 258 bénéficiaires représentant 4 669 repas.

Pour l'espace d'activités seniors, 5 repas festifs ont été organisés dont un sur la place de Biver. 701 personnes se sont inscrites au moins à une activité ou animation proposée.

L'ensemble des activités ont été reprises : yoga, randonnée, bunky pump, sophrologie, danse, peinture, loisirs créatifs et chants.

2 250 colis de Noël ont été distribués, 11 886 repas ont été consommés au foyer restaurant.

En conclusion, je souhaite juste mettre le doigt sur deux projets très importants qui ont été mis en place par la municipalité sur Biver, des repas festifs des seniors et l'aide administrative.

Ces deux projets seront pérennisés au vu de leur grande réussite et je précise que c'est une nouveauté sur Biver car ces projets n'existaient pas auparavant.

Merci Monsieur le Maire.

Monsieur Pascal NALIN :

Je voulais juste rappeler en préambule les propos de Madame Sandrine ZUNINO sur le contexte énergétique car il est nécessaire de bien les comprendre et d'en prendre note.

Donc, en effet, malgré les efforts de la collectivité pour diminuer la consommation énergétique en 2022 donc - 15% sur les consommations de gaz et - 12% sur les consommations d'électricité liées à l'éclairage public, les projections pour 2023 sont très inquiétantes.

Pour synthétiser, en 2021 les dépenses seules de fluides, gaz et électricité étaient de 1,2 million d'euros et seront en projection pour cette année évaluées en 4,1 million d'euros, soit une augmentation, seule sur ce poste, de 2,9 millions d'euros.

Donc la collectivité va continuer à investir pour assurer sa transition énergétique.

Des investissements seront faits pour diminuer les consommations énergétiques, Madame Sandrine ZUNINO en a déjà énuméré quelques-uns et je vais refaire une petite liste : sur l'éclairage public, il y aura le passage au LED qui continuera, il y a l'automatisation qui s'amplifiera avec la mise en place d'horloges et de détecteurs de présence quand c'est possible, il y aura aussi sur la production d'énergie, la rénovation de chaufferie, la rénovation du réseau de chaleur qui est très vieillissant, sur la gestion et la sensibilisation, le programme «cube école» qui va permettre de diminuer les consommations énergétiques dans les écoles, tout en sensibilisant et impliquant les utilisateurs, donc à la fois, les enseignants, le personnel mais aussi les enfants.

Des investissements seront faits aussi sur les mobilités douces, il y aura, dès cette année, le déploiement de 4 km de bandes et des pistes cyclables en centre-ville, qui seront associés à une mise en œuvre d'une zone de 30 km/heure.

Nous avons adhéré au programme SRAV, « avoir rouler à vélo » dans plusieurs écoles qui permettra à de nombreux élèves d'apprendre à faire du vélo et à maîtriser le vélo en ville.

Les investissements sur le Parc agro-écologique se poursuivront permettant d'augmenter la production pour fournir toujours plus de produits de qualité à la Cuisine centrale.

Voilà quelques actions et nous ferons un point dans le cadre du Copi cadre de la Commission Environnement qui se réuniront bientôt.

Monsieur Kamel BELARBI :

Bonsoir à tout le monde.

La Réserve Communale de Sécurité Civile de Gardanne va très prochainement être opérationnelle, d'ici cet été.

L'objectif, cette année, est de commencer avec 6 à 8 réservistes puis faire évoluer les effectifs en 2024 à 12 bénévoles.

Les réservistes sont bénévoles avec un statut particulier et Monsieur le Maire a confié la coordination de la Réserve à Monsieur Dominique Massa qui est déjà formé et rattaché au SDIS13, Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Les réservistes seront formés et assurés par la commune dans le cadre de leur intervention.

En termes d'équipements, la dotation paquetage est prise en charge par la commune pour l'ensemble des réservistes et pour ce qui est des équipements lourds comme les véhicules, pompe incendie, nous venons de récupérer un Duster qui a fait l'objet d'une donation de Valabre.

Nous sommes également positionnés sur un pick-up Nissan qui appartenait aux sapeurs forestiers et qui vient d'être réformé.

Monsieur le Maire, en sa qualité de Conseiller Départemental, a fait une demande officielle à la commission d'attribution.

Pour la motopompe qui sera installée sur la benne du pick-up, nous prévoyons un investissement de 36 000 euros, ce n'est pas que la pompe.

Pour rappel, la mission de réserviste est d'assister les pompiers et les services d'intervention, d'effectuer des missions de prévention sur les massifs boisés et d'accompagner, en cas de besoin, la commune sur des opérations diverses.

La campagne de recrutement est déployée.

Comme je vous l'ai dit en préambule, cette réserve nouvelle génération sera effective d'ici le mois de juin de cette année.

Monsieur Antonio MUJICA :

Beaucoup de choses ont déjà été dites par Madame Sandrine ZUNINO et je l'en remercie.

Je vais reprendre juste revenir sur quelques sujets.

En ce qui concerne les projets structurants, sur 2023, ils vont s'élever à 3 060 000 euros.

Pour la plateforme, c'est le bâtiment Jeunesse, Economique, Arts plastiques, Service Emploi de la ville, Mission Locale, on a déjà évoqué plusieurs fois ce sujet, la rénovation du cinéma, la construction du CLSH où les premières études vont s'élever à 500 000 euros sur cette année, les travaux de toiture pour les panneaux photovoltaïques, ça a déjà été évoqué, 1 200 000 euros, la vidéo-protection, l'école modulaire dont on est encore dans les études et la rénovation des écoles, encore dans les études.

Sur les projets structurants, nous sommes à 3 060 000 euros.

Sur les travaux DST, c'est 1 400 000 euros, ce sont tous les travaux courants des bâtiments communaux, sur les travaux récurrents encore la même enveloppe à 2 383 000 euros.

Sur l'acquisition foncière ou les véhicules, tout ce qui est acquisition, 972 500 euros, les subventions pour les façades 150 000 euros et les opérations neutres pour la zone des Alumines et les extensions de réseau électrique, tout ça nous porte l'enveloppe travaux, hors opération neutre, à 7 966 280 euros.

Monsieur le Maire :

Quelques mots sur la prévention et la sécurité dans le cadre du CLSPD du Contrat Local de sécurité et de Prévention de la Délinquance.

Nous continuons à déployer et à innover sur des axes forts, tels que la lutte contre les violences sexistes et conjugales, l'égalité homme-femme, le harcèlement, les discriminations qui sont des points majeurs de notre politique municipale.

En ce sens, la Maison du Droit et du Citoyen et les services Vies de Quartiers - Médiation portent cette volonté et œuvrent quotidiennement pour apporter un service judiciaire, travailler sur la résolution des conflits, la cohésion sociale, le bien vivre ensemble et l'accès aux droits.

Cette année, nous compléterons cette dynamique par un nouveau dispositif qui commence à être déployé à l'échelle territoriale pour lutter contre le harcèlement de rue intitulé «Ici demandez Angela» permettant à toute personne se sentant menacée, harcelée, de pouvoir se réfugier dans un commerce partenaire mais également dans nos bâtiments communaux.

A ce jour, une centaine de commerces de notre commune sont déjà partenaires du dispositif.

Fin 2022 a également été réadapté le violentomètre, dispositif d'auto-évaluation graduée qui permet de vérifier si la relation de couple est basée sur du consentement ou de la violence et ainsi, demander de l'aide auprès de professionnels pour sortir des schémas d'emprise.

Sur le même sujet sera développé en 2023, le harcelomètre, même procédé à destination des enfants cette fois, des collégiens, des lycéens.

Ce dispositif leur permettra d'apprendre à repérer et différencier les comportements sains et violents d'une relation amicale et surtout savoir dire "STOP".

Nous travaillons aussi dans ce cadre sur un projet intitulé «La Renarde» avec les élus et les services, nous apporterons bientôt des éléments sur cette merveilleuse action que nous allons mener.

Par ailleurs, de nombreux projets qui sont bien avancés sont en cours de programmation sur les Logis Notre-Dame, je souhaite des actions de partage, de prévention et de valorisation de ce secteur.

A cet effet, nous allons recevoir Madame la Conseillère Départementale, déléguée aux Quartiers prioritaires de la ville, Madame la déléguée du Préfet à l'Egalité des Chances, Madame la Sous-Préfète à la Politique de la Ville et Monsieur le Préfet délégué à l'Egalité des Chances ainsi que Monsieur le Procureur de la République, dans les semaines et les mois à venir.

Ces hautes autorités, avec qui nous échangeons, dans le cadre de nos excellentes relations, sont quasi quotidiens. Ils ne viennent pas seulement dans le cadre d'une visite de courtoisie mais principalement dans l'idée d'une politique locale à destination de nos administrés qui vivent sur ce quartier.

De nombreux projets sont déjà fléchés, prévus de avec un financement important.

A cette occasion, une opération de grande envergure est programmée sur les logis Notre-Dame pour le mois de juin de cette année, à laquelle, bien évidemment, je vous inviterai à participer.

Sur le sujet de la sécurité locale pour ce qui est des infractions relevées à la prostitution, je sais que c'est un sujet qui nous intéresse tous et qui nous a tous interpellé et qui nous interpelle encore, la Police municipale, entre 2021 et 2023, a dressé 161 infractions.

Sur la même période de trois ans, la Police municipale a aussi verbalisé, en complément d'autres infractions au Code de la Route soit 95 amendes forfaitaires.

Les 161 infractions concernent des infractions relevées sur les clients, car il paraît difficile d'intercepter le client au moment de l'acte, parce que c'est là qu'on peut les verbaliser.

La Police municipale a relevé 95 infractions au Code de la Route, une circulation en massif boisé, des stop non respectés, etc.

Pour la gendarmerie, 95 infractions relevées par ses services sur trois ans, cela fait un total de 256 procès-verbaux relatifs aux recours à la prostitution constatés depuis 2020.

Comme vous pouvez le constater, cela fait plusieurs mois que nous nous sommes emparés du sujet, avec des résultats pas toujours à la hauteur de nos attentes certes, mais nous investissons le terrain et nous allons passer à la vitesse supérieure, en organisant avec les services de l'État et le Procureur de la République, des opérations d'envergure.

A cet effet, je vous annonce qu'une caméra de vidéo-protection va très rapidement être installée.

Nous avons trouvé le moyen de trouver un relais radio qui permettra d'avoir cette caméra positionnée à l'intersection dans un premier temps.

Concernant les produits stupéfiants, des opérations quotidiennes sont menées conjointement entre la Police municipale et la Gendarmerie.

Il y a des renforts spécifiques de Gendarmerie qui sont déployés tous les jours et des interpellations ont déjà eu lieu.

Concernant la vidéo-protection, nous disposons de 43 caméras sur les voies publiques actuellement. Une dizaine d'antennes ont remplacé du matériel obsolète et bénéficie des dernières technologies.

Un projet à venir d'environ 40 caméras supplémentaires est prévu d'ici la fin du mandat.

Au sujet des effectifs de la Police municipale, elle compte 20 policiers dont 18 sont sur la voie publique.

Nous avons intégré récemment une agente de surveillance de la voie publique qui disposait des critères d'avancement, elle est actuellement en formation sur Grans.

Un jury de recrutement va avoir lieu d'ici la fin du mois dans le cadre de remplacement de départ à la retraite d'un policier municipal.

Nous sommes actuellement sur un ratio de 1 Policier pour 1 000 habitants.

Monsieur Arnaud MAZILLE :

Pour vous faire un petit focus sur les orientations relatives au secteur de la Culture, des Festivités d'animation et du Tourisme, celles-ci se déclinent en 5 axes.

Le premier, le maintien de la consolidation de la programmation et des temps culturels et festifs existants et nouveaux depuis 2021. Toujours avec le même objectif, que ces événements soient bénéfiques pour le plus grand nombre et qui rendent notre commune de plus en plus attractive.

Je parle, bien entendu, de nos incontournables déjà existants et de tous les nouveaux événements que l'on a pu mettre en place, que ce soit sur la saison culturelle, sur la période estivale et sur la période des fêtes de fin d'année.

Cette consolidation prendra pied également sur deux nouveaux acteurs qui sont arrivés l'année dernière que sont les nouveaux comités des Fêtes de Gardanne et comité des Fêtes de Biver.

Le deuxième axe sera le maintien de la conciliation de notre contribution à notre Office du tourisme, dans son action en termes d'événementiel sur la commune entamée en 2022, comme vous l'avez vu et qui s'accroîtra et s'amplifiera pour l'année 2023.

Le troisième axe concernera notre médiathèque, qui ne sera pas en reste, puisque la programmation continuera à être comme elle était l'année dernière et 2023 sera l'année où nous serons amenés à vous proposer un nouveau Contrat Territoire Lecture.

Pour rappel, il y a presque 3 ans, nous adoptions le premier CTL et nous avons adopté un nouveau cette année avec de nouveaux moyens apportés à notre médiathèque.

Le quatrième axe, cette année, ce sera une année particulière comme vous avez pu le remarquer, l'année 2023 est l'année de l'opération mission Mines 2023, pour les 20 ans de la fermeture de la mine et c'est un souhait fort de la municipalité, d'organiser un véritable fil rouge tout au long de l'année, en thématisant certains événements sur les opérations de la mine et aussi en créant de nouveaux événements.

Vous avez pu le constater depuis le début de l'année, il y a eu le 10 mars qui a été un véritable succès.

Je tiens à noter que c'est un événement participatif avec l'ensemble de la population, comme vous avez pu le constater mais ça va s'accroître.

Le dernier axe, je souhaite faire un petit focus sur ce dispositif qui est né l'année dernière, et qui va continuer à s'accroître l'année prochaine, qui est le dispositif "Mon permis gardannais", qui mêle à la fois la jeunesse et le monde associatif.

Pour rappel, le dispositif "Mon permis gardannais", c'est une bourse à hauteur de 700 euros versée par la commune à un jeune qui, en contrepartie, dans le cadre de son obtention du permis de conduire, réalise 70 heures de travaux volontaires dans une association de la commune.

Nous nous sommes fixés une promotion de maximum 20 jeunes par an sur l'année 2022 où le programme a débuté en cours d'année et nous avons d'ores et déjà cinq candidats qui ont validé et terminé le dispositif et qui se sont vu verser leurs bourses de 700 euros.

Sur l'année 2023, nous avons déjà cinq jeunes qui bénéficie déjà dû dispositif et au vu du nombre de demandes d'information que nous avons eu au niveau de la Maison de la Vie Associative, il y aura sans doute 20 candidats qui auront bénéficié de ce dispositif d'ici la fin de l'année. C'est donc d'ores et déjà un dispositif efficace pour nos jeunes et bénéfique pour nos associations, qui démontre sa pertinence et son efficacité.

"Mon permis gardannais" est donc encore d'actualité et le sera pour les années à venir.

Voilà ce que je pouvais dire au titre de ces orientations.

Monsieur Claude JORDA :

Je comptais m'adresser à Madame la déléguée aux Finances sur le Débat d'Orientation Budgétaire mais nous avons un large panel, une sorte d'album qui nous a été présenté de ce qui va se faire, de ce fait mon intervention va être un petit peu en décalé, d'autant plus que dans les chiffres que vous avez annoncé, il y a des chiffres que nous n'avons pas sur nos tablettes.

C'est difficile, alors est-ce qu'aujourd'hui c'était un débat sur le passé ou un débat sur l'avenir ?

C'est la question que l'on peut se poser après vous avoir écouté et je vous remercie d'avoir fait ce rapport d'activités.

Du point de vue du contexte général, permettez-moi, Madame la déléguée aux Finances et tous les élus, une digression liée à l'actualité.

Rien ne nous étonne plus de la part d'un gouvernement qui aujourd'hui reste sourd face à celles et ceux qui rejettent massivement sa réforme des retraites.

Nous tenons à affirmer ici, en tant que groupe d'élus, ce n'est peut-être pas le lieu pour le faire mais nous allons le faire, notre engagement avec celles et ceux qui à l'Assemblée Nationale ou dans la rue, comme ce jeudi, appellent au retrait de cette réforme.

Nous invitons les autres élus du Conseil Municipal à en faire de même.

Pour revenir au sujet du Débat d'Orientation Budgétaire, et là je reprendrais un petit peu ce qu'a dit Madame Sandrine ZUNINO au niveau des responsabilités de l'Etat, en ce qui concerne nos communes, l'Etat persiste dans sa non reconnaissance de leur importance dans le quotidien des habitantes et habitants de notre pays.

Monsieur le Maire interrompt Monsieur Jorda car le live ne fonctionne plus.

La séance est interrompue le temps de reconnecter Facebook.

Monsieur le Maire informe de la reprise de la séance.

Monsieur Claude JORDA vous pouvez reprendre.

Monsieur Claude JORDA :

Pire, le Gouvernement a décidé de supprimer la CVAE, la Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises faisant cadeau, dès cette année, de 9 milliards aux grandes entreprises puis de 18 milliards en 2024.

L'Etat aurait mieux fait de consacrer ces sommes au soutien des collectivités territoriales pour qu'elles puissent développer des politiques sociales, pour répondre aux besoins des populations.

Au lieu de cela, les collectivités sont, si je peux me permettre l'expression «toujours autant étranglées» et l'effet de ciseau entre l'augmentation prévue des dépenses réelles de fonctionnement et l'inertie des recettes condamne les communes à des tours de vis pour les trois années à venir.

Étrangement d'ailleurs, votre ROB ne présente pas la trajectoire financière de la commune pour les exercices à venir jusqu'à la fin du mandat.

Cela nous aurait permis de savoir de quelle manière vous appréhendez la baisse annoncée des Attributions de Compensation de la Métropole.

Ces attributions pourraient être amputées, si j'ai bien relu les comptes rendus de la Métropole, de 10 % en 2024 puis encore de 10 % en 2025 au travers du pacte fiscal et financier que vous avez voté, Monsieur le Maire, au Conseil de Métropole.

Le constat, c'est que l'Etat va faire payer aux familles propriétaires une Taxe Foncière au travers de l'augmentation de base de plus de 7 % qui sera ajoutée à l'augmentation du taux que vous avez décidé en 2022, ce sont 700 000 euros qui abonderont notre budget mais qui seront payés par les Gardannaises et les Gardannais.

A côté de cela, vous l'avez noté Madame Sandrine ZUNINO, il y a eu une forte chute de la DGF en 2022, celle-ci continue de baisser de façon très minime, certes, mais elle baisse.

Il faut, comme nous l'avions dit lors de plusieurs Conseils municipaux, agir tous ensemble pour dénoncer la situation.

La rationalisation des dépenses de fonctionnement est avancée sans qu'en soient précisés les contours.

Sinon, la mise en place de l'amortisseur de dépenses d'énergie est une gageure dont nous ne sommes même pas sûrs que vous serez capable de la quantifier d'ici le vote du budget.

Il aurait été plus simple d'aligner les collectivités sur le tarif réglementé de l'énergie.

Du point de vue des orientations locales, s'agissant des éléments d'orientation budgétaires de la commune, nous pourrions en faire une double lecture.

Une première qui vous fera plaisir et une seconde qui vous le fera moins.

La première serait de dire qu'au travers de l'amélioration des ratios, notamment de nos épargnes brutes et nettes, qu'il s'agit d'une bonne gestion et nous pourrions vous en féliciter.

La seconde, qui va au-delà des chiffres, appelle un constat sans appel.

Au mi-mandat, ce qui caractérise Gardanne, malgré tout ce que vous avez pu dire, c'est l'immobilisme, la baisse du service public, l'augmentation des tarifs et une gestion qui fait trop souvent la une de la presse.

Où sont les projets annoncés ?

Je ne vais en prendre que trois.

La Smart city ?

Pas la peine d'épiloguer, même s'il est incroyable que ce ne soit pas évoqué dans ce DOB le risque financier encouru par la commune à ce sujet.

Les écoles ?

Rien n'a bougé et les subventions allouées par le Département ont été transférées sur l'éclairage public dont on peut se demander s'il n'est pas le frère jumeau des travaux de la Smart-city...

Le cinéma ?

Fermé depuis des mois pour des travaux fantômes... qui pourraient reprendre, peut-être, car l'expression «les conseillers ne sont pas les payeurs» prend tout son sens dans ce cas-là aussi.

Depuis que vous êtes élus, au moment où nous parlons en ce mois de mars 2023, à deux mois de la date officielle de mi-mandat, vous n'avez rien fait de vraiment nouveau.

Vous semblez pour le moins, si je peux me permettre, «à court de souffle».

Pour l'avenir, c'est là que nous avons eu du mal avec les chiffres qui nous ont été communiqués et ceux que vous nous avez annoncés pendant cette séance, pour l'avenir vous nous annoncez pour 27 millions d'euros d'investissement en projets structurants mais dans l'esquisse de budget présenté, page 21, dans la colonne Projets structurants, il n'est financé que 1 210 000 euros, soit à peine 5 % des projets envisagés, peut-être à peine de quoi payer des AMO ?

Sur les tarifs de la cantine, nous sommes déjà intervenus pour critiquer les augmentations des tarifs. Cette augmentation s'accompagne en plus, aujourd'hui, d'une baisse de la qualité des repas, voire de la quantité dans les assiettes des enfants, dénoncée par de nombreux parents d'élèves et qui a fait aujourd'hui l'objet d'une action du personnel municipal de la Cuisine centrale qui se bat pour un service public de qualité avec de meilleures denrées et de meilleures conditions de travail, je sais que vous les avez rencontré.

Sur les dépenses de fonctionnement, après avoir baissé les subventions aux associations en 2022, plus rien ne bouge.

Comment peut-on expliquer, au regard des augmentations des coûts et des besoins sociaux des familles les plus démunies, que le budget du CCAS n'augmente pas ?

Ce sont les chiffres que nous avons, puisqu'il était maintenu à 840 000 euros et ce soir, vous annoncez 847 000 euros.

Soyons modeste, je sais que les pourcentages, Monsieur Antonio MURCIA, ça peut être interprété de manière différente, mais ça fait 0, 83 % d'augmentation pour le CCAS, alors que vous reconnaissez vous-même que la situation des familles est de plus en plus difficile.

Et, si effectivement on reste sur cette somme-là, vu l'inflation, je vous dirai que mécaniquement ça baisse, même si vous augmentez.

Enfin, vous vous targuez de contenir les dépenses de fonctionnement au travers de la maîtrise des dépenses de personnel. Alors que le point d'indice a augmenté, et nous nous en réjouissons pour les agents, que le GVT augmente automatiquement, vous avez une dépense stagnante et vous présentez cela comme un élément de bonne gestion. La réalité, c'est que vous avez supprimé 23 emplois.

En fait, votre «bonne gestion» c'est la RGPP, qui, au niveau national, a tellement fait de mal au service public de l'éducation, de l'hôpital, de la police, etc car moins d'agents, c'est moins de services publics ! Et Au regard de la pyramide des âges présentée, nous nous inquiétons du nombre de départs en retraite qui ne seront pas remplacés. Incontestablement, votre variable d'ajustement budgétaire, c'est de supprimer des postes.

Au sein de l'administration, vous globalisez cadres A et cadres B mais vous avez sensiblement diminué le nombre de cadres A, faisant perdre de l'expertise qui aurait peut-être pu empêcher les tâtonnements que nous connaissons depuis 3 ans.

Voilà quelques éléments que notre groupe voulait apporter dans ce Débat d'Orientation Budgétaire et nous attendons avec impatience le budget qui nous sera bientôt présenté.

Madame Kafia BENSADI :

En fait, je voulais juste revenir sur ce qui a été mis en avant, c'est-à-dire les efforts mis en œuvre en 2022 pour freiner l'augmentation des dépenses de personnel, mais vous avez aussi omis de dire que ça fait deux ans que les agents n'ont aucun avancement et ça, je pense que c'était important de le souligner aussi.

Monsieur Bruno PRIOURET :

Monsieur le Maire, Messieurs et Mesdames, bonjour.

Juste une petite parenthèse sur les propos de Monsieur Claude JORDA, concernant ce qui se passe au niveau des retraites, je pense que l'on avait un moyen au niveau de l'Assemblée nationale de changer le cours du jeu, malheureusement ça n'a pas pu se faire.

Effectivement, Monsieur le Maire, quand je lis votre projet et vos éléments budgétaires, on a l'impression que l'on est au début de votre mandat.

Ça veut dire que vous nous évoquez tout un tas de projets, ces projets il y a trois ans c'étaient les mêmes, rien à avancer. Alors je ne vais pas revenir sur l'excellente interprétation de Monsieur Claude JORDA concernant tous les éléments.

La vidéo surveillance, Monsieur Claude JORDA n'en a pas parlé. C'est un projet ça qui était carrément un des projets phares de vos propositions or j'ai l'impression que pas grand-chose n'a été fait en trois ans. Je me suis rendu dernièrement suite aux soucis de prostitution aux abords du lycée, j'ai rencontré le Capitaine de Gendarmerie, je lui ai dit « écoutez, il faudrait installer une caméra vidéo à ce niveau-là » et il m'a répondu « oui peut-être, mais au niveau de Gardanne pas grand-chose a changé, les caméras sont toujours autant de mauvaise qualité et je n'ai pas les éléments pour pouvoir travailler », dixit le Capitaine de Gendarmerie. Vous pourrez l'interroger, il vous dira la même chose.

Alors maintenant, je n'arrive pas bien à comprendre comment ce projet de caméra vidéo n'a pas été mis en place, puisque de toute façon, il y a des financements à 75 %. Votre collègue, Républicain, de Plan-de-Cuques avait le même souci que vous et en deux ans et demi tout a été installé. Nous ici, nous n'avons pas avancé d'un iota. On a dans les rues de l'arrière-ville, des panneaux avec les prix des produits stupéfiants qui sont affichés. Je crois que l'on a impérativement besoin maintenant, dans notre ville, d'avoir une surveillance qui soit efficace Monsieur le Maire, or pour l'instant ça n'a

pas été fait. Alors un budget de 300 000 euros pour remettre en route vidéosurveillance, ça me semble un peu juste.

Donc, je n'ai pas grand-chose à rajouter si ce n'est qu'on en est au même stade, on n'a pas avancé d'un iota, excusez-moi.

Monsieur Guy PORCEDO :

Mes chers collègues.

Pour l'instant, nous avons d'abord assisté à un long monologue et maintenant nous allons peut-être discuter de la délibération.

La délibération sur laquelle nous discutons est importante, c'est une délibération qui n'est pas anecdotique.

Etant donné que le législateur l'a codifié et strictement codifié.

Pour rappel, cette délibération a pour objet d'informer l'ensemble des élus de la ville de la trajectoire budgétaire, de la stratégie budgétaire, du projet politique porté par la ville, des moyens qu'elle se donne pour le réaliser et en même temps, de rendre compte de ce qu'il a été fait l'année précédente. Tout ça dans la perspective d'établir le prochain budget, celui de l'année 2023 qui nous sera présenté dans quelques semaines.

Si je dis que ce débat a de l'importance, c'est qu'il a, non seulement pour objectif d'informer les élus, mais il a aussi pour objectif d'éclairer la population sur les choix qui sont faits, les voies et moyens pour arriver à construire le projet, la stratégie et les choix que la majorité municipale se fixe.

À croire que, comme le lapin de Garcimore, il fallait par exemple penser à l'augmentation de la subvention du CCAS. Apparemment, ce n'est pas dans le rapport, ce n'est pas porté à la connaissance des élus, mais peut-être qu'il est apparu qu'il fallait faire un effort.

On a dans ce rapport des éléments, pour certains points particulièrement précis, pour d'autres, absolument imprécis.

On nous parle des dépenses d'investissement, on nous parle à peine des recettes, et quand on détaille les projets d'investissement, ce sont trois projets pour 23 millions d'euros, comme le disait Monsieur Claude JORDA tout à l'heure, avec 1 200 000 euros prévus, c'est-à-dire qu'à ce rythme-là, il faudra 23 ans pour réaliser les projets.

Donc, ce rapport budgétaire, quand je disais en préambule qu'il avait une importance et qu'il était codifié, c'est qu'il est bien codifié, et ce rapport, en toute sagesse, encore une fois, comme à certaines autres délibérations que nous vous avons incitées à procéder de même, vous devriez le retirer et le retravailler, parce qu'il n'est pas conforme à la réglementation.

Je prends un exemple très précis, je vais prendre un seul exemple, mais j'en ai d'autres si vous voulez, pour éclairer votre religion.

Dans les villes de plus de 10 000 habitants, ce dont je parle, c'est une circulaire qui est disponible sur le site de la Préfecture des Bouches-du-Rhône. Dans les villes de plus de 10 000 habitants, le rapport comporte des informations relatives à la structure des effectifs. Madame Sandrine ZUNINO, le meilleur est à venir. "À la structure des effectifs, aux dépenses de personnel ça y est aussi, allez-vous me dire, comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles modifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature".

Le rapport mentionne des informations relatives à la durée effective du travail, également, des éléments relatifs à l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel auxquelles se rapporte le projet de budget.

Est-ce que nous avons un élément dans votre Rapport d'Orientation Budgétaire sur l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs ?

Est-ce que nous l'avons ?

Madame Sandrine ZUNINO :

Puisque vous me posez la question, le rapport comporte bien la structure des effectifs.

Monsieur Guy PORCEDO :
Non l'évolution.

Madame Sandrine ZUNINO :

Les éléments que vous évoquez sur la rémunération et les temps de travail, vous évoquez une circulaire, je vous renvoie au CGCT qui est créateur de droits pour les communes, ainsi que la loi NOTRe, qui impose en effet l'évolution des dépenses, elle apparaît, la structure des effectifs et les dépenses de personnel, avec l'évolution sur les années antérieures et les perspectives 2023, ça apparaît, ainsi qu'une rétrospective sur la période précédente sur 5 ans, ça apparaît également, ainsi qu'une analyse sur la dette, ça apparaît également.

Alors vous voulez être donneur de leçons, moi je n'ai pas de soucis avec ça, j'écoute attentivement ce que vous êtes en train de me dire.

Je vous invite à regarder vos propres Rapports d'Orientation Budgétaire sur les années antérieures, ben oui, on veut être donneur de leçons, mais ce rapport est complet, il apporte un éclairage aux élus, ainsi qu'à la population lors de cette présentation, aujourd'hui.

Monsieur Guy PORCEDO :

Oui, Madame Sandrine ZUNINO, j'entends bien ce que vous me dites, à la question est-ce que l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs figure dans le Rapport d'Orientation Budgétaire ? J'ai bien compris que la réponse était non.

Est-ce que la durée effective du travail figure dans le Rapport d'Orientation Budgétaire ?

J'ai bien compris que la réponse était non.

Est-ce que les régimes indemnitaires, les modifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées, les avantages en nature, figurent dans le Rapport d'Orientation Budgétaire ? J'ai bien compris que la réponse était non.

Alors vous pouvez me parler du Rapport d'Orientation Budgétaire de 2019, ce n'est pas le sujet, on parle de celui de 2023.

Donc le problème de ce Rapport d'Orientation Budgétaire c'est qu'effectivement on pourrait faire de même sur l'investissement, la même circulaire parle d'une programmation pluriannuelle d'investissement, notamment qui détaille les besoins en financement des investissements.

Est-ce que ça figure dans votre Rapport d'Orientation Budgétaire ? Non. Bien sûr que non.

Donc ces éléments-là et je pense être mesuré dans le propos que je tiens, ces éléments posent un vrai problème encore une fois de réglementation.

Alors on ne va pas reparler de l'absence de contrôle de légalité sur le marché de la Smart City. Là on est encore à minima borderline sur les éléments concernant la réglementation.

Et, je n'ai pas abordé le fond, je n'ai pas abordé le fait notamment que nous n'avons aucun élément sur l'évolution de l'épargne parce que le seul élément que vous donnez c'est la restauration de l'épargne brute en 2022, mais à quel prix ? Au prix d'une augmentation sans précédent de la Taxe Foncière, au prix d'une multiplication par 2,5 du prix du repas dans les cantines, pour les revenus les plus modestes de la ville.

Voilà comment se fait ce que vous considérez comme une victoire, celle de l'épargne brute. Alors sur le fond, je pense qu'il serait, même si c'est contraignant au niveau des délais, je pense qu'il serait plus sage pour la suite du débat, que vous repreniez ce Rapport d'Orientation Budgétaire et que vous le complétiez, qu'on soit d'accord ou pas avec vous, ce n'est pas le problème.

Nous ne sommes pas d'accord avec vous, vous l'avez bien compris, on n'est pas d'accord sur les objectifs, on n'est pas d'accord sur la façon que vous vous fixez de les atteindre et on n'est pas d'accord sur le fait que vous restauriez l'épargne brute sur le dos des gardannais.

Mais Le problème c'est qu'en responsabilité, vous ne pouvez pas présenter un document qui n'est pas conforme à la réglementation. Voilà. Donc Par conséquent, je pense qu'il serait sage que vous fassiez ce que je vous propose de faire, de le remettre, même si c'est contraignant dans les délais et même s'il faut que très rapidement nous soyons de nouveau appelé à délibérer et à débattre là-dessus.

Je voudrais juste revenir sur le flou qui entoure ce rapport.

On parlait tout à l'heure de la Réserve communale. Est-ce qu'il y a un mot sur la façon dont c'est financé ? Il n'y en a pas.

On parlait tout à l'heure de la situation de la ville, est-ce qu'il y a un mot sur l'augmentation pour les ménages de la prochaine Taxe sur les Ordures Ménagères que Monsieur le Maire a voté à la Métropole, qui va passer de 10 à 14 % ?

Et ce Rapport d'Orientation Budgétaire, quand je disais qu'il doit éclairer la population, il est effectivement à mettre en perspective par rapport à la situation des habitants de la ville.

On doit tenir compte de l'évolution des valeurs locatives de l'an prochain et cette évolution des valeurs locatives, elle va encore accroître la pression fiscale sur les habitants.

Là ce sont des points de désaccord sur lesquels je voulais insister, mais quand même sur la question de fond, arrêtez de flirter avec la légalité, arrêtez de flirter avec les procédures.

C'est quelque chose d'important, alors prenez la mesure de cette importance-là.

Ce rapport que vous nous avez soumis ce soir, indépendamment des erreurs que nous avons tous relevé, n'est pas conforme.

Retravaillez-le et représentez-le.

Madame Sandrine ZUNINO :

Je ne suis pas d'accord avec la position de Monsieur Guy PORCEDO, lorsqu'il dit que ce Rapport d'Orientation Budgétaire n'est pas conforme, il respecte les obligations légales nécessaires à la constitution de ce rapport, il ne vous convient pas, dont acte.

Sur le reste des éléments, je souhaiterais apporter une précision sur l'intervention de Monsieur Claude JORDA et sur celle de Madame Kafia BENSADI.

Au niveau des dépenses de personnel, il est précisé que c'est une photographie.

Lorsque l'on présente la structure des effectifs au 31 décembre 2022, il s'agit d'une photographie à l'instant T et évidemment ces effectifs ont tendance à évoluer simplement au 1er janvier 2023, les chiffres évoluent, vous aurez beaucoup plus de précisions lors du vote du budget primitif, mais sachez qu'il y a des recrutements qui sont en cours, vous avez déjà vu madame la DGS qui a pris ses fonctions et qui a été présentée lors du dernier Conseil municipal qui vient renforcer la catégorie A, il y a d'autres recrutements, notamment un Adjoint à la DRH qui est en cours, il y a un Juriste qui va intervenir rapidement ainsi qu'un Technicien de voirie de catégorie B qui va rejoindre nos effectifs.

Voilà, ce sont soit des recrutements qui sont actés et qui sont tenus par les délais de préavis de trois mois qui vont arriver incessamment sous peu, soit des jurés qui sont en cours.

Quant aux avancements de grade, nous avons déjà fait le même constat, il est précisé que les lignes directrices de gestion ont été votées et que les avancements de grade auront bien lieu en 2023, les campagnes sont en cours auprès des services et seront effectifs à partir du 10 février 2023. Voilà les précisions que je voulais apporter. Merci.

Monsieur Jimmy BESSAÏH :

Bonsoir à toutes et à tous.

Juste par rapport au document, page 13, il est bien écrit augmentation des recettes de fonctionnement mais pas optimisation alors peut-être que je suis pointilleux mais ce n'est pas la même définition.

Par rapport aux recettes fiscales, effectivement il y a une augmentation de 700 000 euros de la Taxe Foncière donc deux questions.

Pourquoi finalement ne pas réduire le taux et avoir le même montant estimé que 2022 ?

Ou alors ces 700 000 euros ils vont être abondés à quel budget, à quel projet ?

Voilà, j'aimerais avoir une réponse par rapport à ça.

Madame Sandrine ZUNINO :

L'augmentation des valeurs locatives, en effet, même si c'est le contribuable qui va payer, ça impacte lourdement les ménages, nous en sommes bien conscients, ça vient en effet apporter une

recette supplémentaire à la ville qui permet comme je l'ai longuement évoqué de financer le budget de fonctionnement, essentiellement des fluides.

On passe aux alentours de 4 millions d'euros, alors qu'avant on avait environ 1,6 million, 1,9 million de dépenses sur les fluides. Donc ça va venir abonder ce budget-là.

Monsieur Jimmy BESSAIH :

D'accord, donc c'est l'augmentation pour les fluides.

En ce qui concerne, le personnel.

Alors, vous avez dit que les postes de catégorie B étaient des postes de cadres, alors en tant que catégorie A de la Fonction Publique, les cadres, ce sont les catégories A, les B ce sont des Techniciens ou des Agents de maîtrise.

Mais en tout cas, je pense, et il faut distinguer les catégories A et catégories B, sinon il y aurait qu'un concours, et effectivement, les cadres, ce sont les catégories A.

Et donc il y a eu bien une baisse de 33 %.

Dans votre rapport également, vous dites que la revalorisation du point d'indice c'est une contrainte, et ce terme nous gêne énormément parce que revaloriser un point d'indice qui était gelé depuis quelques années, ce n'est pas une contrainte, je pense, pour notre personnel, voilà.

On voudrait aussi encore une fois vous féliciter pour l'augmentation de 0,83 % pour le CCAS même si ce n'est pas écrit, donc on aimerait avoir un document à jour si c'est possible et lire les bonnes informations.

Enfin, mes questions, notamment sur les dépenses d'équipement, vous savez Monsieur le Maire je suis attaché comme vous aux équipements sportifs, notamment aux gymnases, rien sur les gymnases, ni sur la rénovation des gymnases.

Lorsque l'on voit l'état des vestiaires que l'on connaît bien à Léo Lagrange, mais rien non plus sur le sport de plein air qui est en développement.

On voit dans les villages aux alentours les skate-parks,...

Est-ce qu'il est prévu un équipement sportif, lié au sport de pleine nature tel que les pumtracks, les skateparks...

Monsieur le Maire :

Monsieur Jean-François GARCIA sur les équipements sportifs au-delà de ce que nous avons l'intention de développer dans le quartier de Notre-Dame.

Merci.

Monsieur Jean-François GARCIA :

Bonsoir.

Effectivement nous avons plusieurs projets notamment dans le cadre de la discrimination et du handicap, puisque c'est un sujet qui nous touche et dont nous en avons fait le sujet cette année. Il est en discussion cette année de proposer en tout cas un pumtrack et également un parcours sport santé.

J'ai déjà, en 2022, organisé pour cela une réunion autour du sport santé et du sport sur ordonnance, organisée à la Maison du Peuple pour les professionnels de santé pour les sensibiliser et leur expliquer le parcours. Dans ce sens nous allons en parler la semaine prochaine.

D'ailleurs, nous allons proposer une double implantation, celle d'un pumtrack dans le cadre du handicap mais également dans le cadre des JO de 2024 et également d'un parcours sport santé. Mais ça, nous y reviendrons plus tard.

Merci.

Monsieur Jimmy BESSAIH :

Oui merci mais c'est dommage que ce ne soit pas noté parce qu'effectivement, ça peut être intéressant. Comme on est dans le Rapport d'Orientation Budgétaire, quels financements sont prévus pour ce pumtrack et tous ces événements ?

Monsieur Claude DUPIN :

Oui bonsoir tout le monde.

Concernant tout ce que vient de dire Monsieur Jean François Garcia, nous sommes en train de faire des demandes au niveau du Conseil Départemental et du Conseil Régional pour financer une bonne partie de de ces investissements.

Je voudrais rappeler aussi que c'est dans le budget aussi la rénovation de la salle du gymnase Giovale.

Nous allons voir au fur et à mesure, pour cette année, toutes les subventions que l'on va pouvoir avoir concernant ces aménagements ou ces constructions supplémentaires aussi bien en plein air que couverts.

Le sport en 2024, bien sûr aura une place importante dans la ville puisque c'est l'année des Jeux Olympiques et Paralympiques et on va peut-être mener des actions là-dessus, aussi bien au niveau de la municipalité que des clubs, avec tous les acteurs dans ce domaine-là et même avec la culture aussi, puisque culture et sport c'est un peu pareil.

Je voudrais rappeler à Monsieur Jimmy BESSAIH que dans la collectivité territoriale, c'est un autre sujet que le sport, les catégories B sont des Cadres et les agents de maîtrise sont des catégories C, voilà Monsieur le Maire.

Monsieur Jimmy BESSAIH :

Du coup, si les études elles sont en 2023, le pumtrack il est en 2024, il n'est pas pour cette année. Je veux avoir des précisions, c'est pour débattre.

Madame Sandrine ZUNINO :

Pour le moment, au niveau des dépenses d'investissement, il n'y a pas d'enveloppe consacrée au pumtrack puisque les discussions sont en cours, mais je vous rappelle que nous sommes sur un Débat d'Orientation Budgétaire, donc on donne les orientations, on fait une photographie de la situation 2022 et on donne les orientations à la fois budgétaires et de politiques publiques sur l'année 2023.

Il est évident que lors du vote du Budget primitif, il y aura un rapport qui accompagnera la maquette budgétaire et vous aurez tout le loisir d'étudier et nous échangerons évidemment plus précisément sur les actions et projets.

Je rappelle également qu'un budget primitif est préparé plusieurs mois à l'avance et qu'il s'agit uniquement de prévisions budgétaires et que nous sommes, comme toutes les communes, amenés à faire des décisions modificatives en cours d'année, s'il est nécessaire, pour revoir à la hausse ou, à la baisse ou réajuster entre chapitres, en fonction de l'avancée des projets, certains qui prennent du retard, d'autres nouveaux qui peuvent apparaître et à ce moment-là, si le projet de pumtrack, est validé, est ficelé, il est tout à fait possible de revoir les projets et les crédits nécessaires.

Je souhaiterais également, puisque j'ai la parole, reprendre la définition de la catégorie B qui est sur Internet, emplois et collectivités, " emplois de catégorie B, la catégorie B regroupe le personnel d'encadrement intermédiaire d'application, de rédaction et de contrôle, peuvent y accéder les candidats titulaires d'un diplôme allant du baccalauréat à un niveau bac + 2.

Ils exercent des missions de responsable de service, chargé de mission, fonction de contrôle et de surveillance et d'encadrement opérationnel et d'expertise".

Donc, il est important de préciser, parce que je trouve assez réducteur de dire que les catégories B ne sont pas des encadrants, alors que nous-mêmes dans la collectivité, il y en a un derrière nous, qui est catégorie B et qui est Responsable de service et il est tout à fait compétent.

Monsieur Jimmy BESSAIH :

Je l'en félicite, mais c'est un encadrement intermédiaire.

Je ne demandais pas des justifications budgétaires, juste qu'il y avait des éléments structurants et comme on est dans un Débat d'Orientation Budgétaire, petit peu le débat, notamment sur une problématique qui nous tient tous à cœur, le sport. Par rapport à la construction du Centre de loisirs estimé à 12 millions d'euros, est-ce qu'on a un planning, des financements parce qu'il va falloir sortir 12 millions d'euros, comment ça va être financé, sur combien d'années ?

Est-ce qu'il va y avoir un recours à l'emprunt, à l'autofinancement ?

Merci.

Madame Sandrine ZUNINO :

Sur le Centre aéré, il y a eu dernièrement un jury d'organisé où nous avons eu 40 candidats qui ont présenté leur candidature pour la construction du nouveau Centre de loisirs.

Le jury était composé d'élus, de techniciens et de professionnels et il a été retenu trois candidats qui vont donc soumettre leur projet du nouveau Centre de loisirs.

Une fois que le choix aura été fait lors de d'une CAO, nous avancerons encore davantage sur ce projet. C'est pour cela qu'en 2023, il y a une enveloppe qui a été consacrée mais qui concerne seulement le paiement des factures du Maître d'Œuvre et l'indemnité des trois candidats qui auront présenté un dossier, puisqu'ils bénéficieront d'une indemnisation.

Pour ce qui est de votre deuxième question, cette enveloppe a été définie sur 2023 parce qu'en effet on a mis en évidence dans le rapport, les projets structurants et importants de la mandature avec leurs coûts estimés, mais sur 2023, l'enveloppe est consacrée uniquement à ce qui est nécessaire pour cette année, on ne peut pas mobiliser la totalité des crédits sur 2023, alors qu'ils ne seront pas dépensés.

C'est pour ça qu'il y a un delta entre le tableau qui fait apparaître un peu plus d'1 million d'euros sur les projets structurants et les chiffres qui ont été annoncés sur la totalité des trois gros projets. Sur le plan prévisionnel des prochaines années, il est composé de trois axes, les ressources propres de la ville, c'est-à-dire les recettes d'investissement que j'ai pu déjà citer, ainsi que l'épargne que l'on a pu constituer qui forge la capacité d'autofinancement de la ville et je rappelle que nous avons 12 millions en fonctionnement qui permettent d'investir et qui seront utilisés au fil de l'eau, d'année en année, de manière progressive, c'est le deuxième point et le troisième point évidemment, et là ça permettra de recourir à l'emprunt au moment où on l'espère, les marchés financiers seront meilleurs, puisque nous n'avons pas besoin en 2023 de mobiliser un emprunt, mais certainement sur les années à venir, en fonction de l'avancée des travaux et des besoins qu'il y aura.

Le Maître d'Œuvre calcule actuellement le phasage, à la fois des travaux et du coup cela implique le phasage budgétaire qui correspondra.

Monsieur Jimmy BESSAIH :

Donc en fait, vous n'avez pas fait de plan budgétaire pour 2023, 2 millions d'euros, 2024, 5 millions d'euros, ce plan-là pour l'instant vous ne l'avez pas.

Madame Sandrine ZUNINO :

Il a été élaboré mais il est en cours d'ajustement puisque, comme nous avons pu l'évoquer, il y a des projets qui ont pris un certain retard et a eu pour conséquence de décaler les montants prévus de manière annuelle, donc le PPI est recalculé en fonction des besoins annuels. Par conséquent, le financement qui va avec, mais la composante est celle que je viens de vous citer sur comment on finance ces travaux de manière annuelle.

Monsieur Jimmy BESSAIH :

D'accord, donc j'ai la même question pour les écoles du Centre ?

Est-ce que vous avez un PPI sur plusieurs années ?

Est-ce qu'il y a un recours à l'emprunt ?

Monsieur Antonio MUJICA :

Ça va me permettre de répondre aussi à la remarque de Monsieur C... travaux.

Je me suis déjà expliqué au dernier Conseil municipal, ça vous fait sourire peut-être, mais il n'empêche que la dernière fois, nous évoquions la possibilité d'avoir eu des conseils désastreux de la part de diverses personnes et j'avais précisé qu'il n'y avait pas des personnes, il n'y avait qu'une personne et ça concernait le MGP, le Marché Global de Performance où dans ce marché-là, il y avait trois projets :

- L'éclairage public et les appareils connectés sur la voirie,
- la performance énergétique des bâtiments
- et la voirie qui n'avait pas été lancée.

Les deux premiers qui avaient été relancés, c'est-à-dire la performance énergétique des bâtiments qui a été classé sans suite la veille de l'attribution du dépôt des offres des candidats et le marché de la Smart city, que je rappelle a été résilié au mois de septembre.

Nous n'avons pas été conseillé par diverses personnes, il n'y en a qu'une et je ne vais pas ré-évoquer le nom ce soir, ça ne servira à rien.

Sur les projets, et vous le voyez bien aujourd'hui, on a relancé le cinéma pour au moins 10 mois d'études et 18 mois de travaux en tout, comme vous pouvez le constater au vu des délais un projet ne sort pas en quelques mois.

Ce sont des délais raisonnables, a contrario sortir le marché MGP en quatre mois ne l'est pas.

Pour ce qui est du projet du cinéma il avance, nous travaillons en collaboration avec l'association, notamment avec la Présidente de l'association et une collègue à elle.

La dernière réunion était le 14 mars, une autre réunion est prévue le 23 mars à neuf heures.

De plus, il y a la Commission de sécurité qui vient faire la levée des réserves et le 24 mars l'arrêté de réouverture du cinéma pourra être effectif.

Les sièges vont être commandés, mis en place et on prévoit une ouverture la plus rapide possible. Voilà pour ce qui concerne le cinéma et les projets.

Monsieur Jimmy BESSAIIH :

En fait, c'est moi au départ qui avait posé une question et je vous demandais le plan prévisionnel de la rénovation des écoles du centre.

Merci.

Monsieur Antonio MUJICA :

Sur le plan prévisionnel des écoles du centre, les compléments d'études sont relancés cette année pour permettre le lancement du marché.

Cette année, nous avons prévu sur la rénovation des écoles du centre 35 000 euros pour le lancement du marché et retravailler sur la modernisation des écoles.

Tant que vous n'avez pas un chiffrage complet et définitif, vous ne pouvez pas demander de subventions, mais on va demander des subventions sur la base de quoi ? Sur aucune base.

Quand on dépose une demande des subventions, c'est parce qu'on a un projet qui est chiffré, détaillé, établi par la Maîtrise d'œuvre, dès lors, nous pourrions déposer des dossiers de subvention auprès des partenaires. Ce sont des informations nécessaires pour solliciter nos partenaires financeurs.

Aujourd'hui, si on demande des subventions sur la base d'1, 2 ou 3 millions en n'ayant rien de concret, alors nous n'aurons pas d'accord des financeurs.

Monsieur Jimmy BESSAIIH :

Vous estimez à combien les subventions, 50 %, 70 %, grosso modo c'est ça ?

Monsieur Antonio MUJICA :

Ça dépend des financeurs, si on regarde tout à l'heure, on était sur 70 ou 80 %, on va dire un minimum c'est 50 %.

Monsieur Jimmy BESSAIH :

Monsieur Antonio MUJICA, est-ce que vous pouvez nous rappeler, parce que peut-être que l'on a mal entendu les montants, concernant toutes les dépenses d'équipement, parce qu'il me semble que ce ne sont pas les mêmes montants annoncés que ceux de la page 21 ?

Est-ce que vous pouvez juste faire le récapitulatif, alors peut-être que l'on se trompe.

Madame Sandrine ZUNINO :

Les montants sont les mêmes, Monsieur Antonio MUJICA a repris la liste totale et dans le tableau pour ne pas avoir une liste à la Prévert, nous les avons regroupés par thématique en fait.

Monsieur Antonio MUJICA :

Le détail de tout en fait.

Monsieur Jimmy BESSAIH :

Voilà, c'est pour ça, nous n'avons pas les mêmes.

Madame Sandrine ZUNINO :

Sur les projets structurants, il y a 700 000 euros sur la Plateforme, 100 000 euros sur le cinéma, 350 000 euros sur la construction du Centre de loisirs, pour un total de 1 210 000 euros.

Monsieur Jimmy BESSAIH :

Nous n'avons qu'une ligne à 1 210 000 euros, nous n'avons pas le détail, c'est dommage.

Madame Sandrine ZUNINO :

Après, en gros projets, on aura la toiture de la Halle qui est prévue à hauteur de 1 300 000 euros qui a été incluse dans la thématique des travaux éclairage public et rénovation énergétique. L'écart des montants est là.

En ce qui concerne les travaux bâtiment, vous avez la rénovation de l'Etat civil à hauteur de 100 000 euros, les travaux du bâtiment Réussite Educative, Rue Borély à hauteur de 250 000 euros, le Bureau du cimetière est prévu à hauteur de 80 000 euros, le logement des Aires est prévu à hauteur de 65 000 euros, le local Place Ferrer à hauteur de 85 000 euros.

Il y a une enveloppe de rénovation des bâtiments à hauteur de 550 000 euros et une enveloppe spécifique pour le CTM là encore pour les bâtiments, à hauteur de 175 900 euros.

Sur la partie éclairage public et rénovation énergétique à hauteur de 1 516 000 euros.

Vous avez une enveloppe de 100 000 euros pour le remplacement de l'éclairage public pour le passage en LED et vous avez 216 000 euros sur la rénovation du réseau chaleur.

Sur les travaux de voirie et espace public, l'enveloppe est de 1 588 030 euros, là encore, nous pouvons évoquer certains montants si vous le souhaitez.

Monsieur Jimmy BESSAIH :

C'est intéressant, on est là pour ça.

Monsieur Claude JORDA :

Excusez-moi mais la fameuse liste à la Prévert que vous évoquez, on aurait aimé l'avoir dans le dossier, parce que maintenant vous allez égrainer un après l'autre ce que l'on vous a demandé, puisque dans notre intervention, on demandait effectivement que l'on ait une vision sur ce qui allait se faire, vous êtes en train de la dévoiler petit à petit. Alors c'est vrai que c'est long une liste à la

Prévert, mais c'est bien qu'on l'ait avant pour que l'on puisse intervenir sur certaines choses.

Monsieur Antonio MUJICA, excusez-moi, on ne va pas revenir sur le mauvais conseil mais alors vous avouez là ce soir que rien n'a été fait pour le cinéma jusqu'à présent ou alors ça a mal été fait. Et pour les écoles non plus. On prend acte.

Madame Sandrine ZUNINO :

Sur les éléments des dépenses d'investissement, ce tableau sera largement étayé lors du budget primitif. Nous sommes sur le Rapport d'Orientation Budgétaire, le choix a été fait de présenter par thématique pour voir où étaient les masses de dépenses d'investissement.

Je peux comprendre que vous souhaitiez plus d'explications, donc c'est pour ça qu'à l'oral, nous avons présenté les projets que nous avons mis en avant, mais évidemment, ça sera l'objet de la discussion lors du vote du budget primitif.

Monsieur Guy PORCEDO :

Je reviens en faveur du débat qui s'est instauré. On est en train de mettre le doigt sur le problème que je vous posais tout à l'heure, c'est-à-dire que je suis désolé mais pour les communes de plus de 3 500 habitants, on ne parle pas de 25 000, on parle de plus de 3 500 habitants, une présentation des engagements pluriannuels doit être faite, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement, intégrant les prévisions des dépenses et des recettes.

Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programmes. Sur les recettes, vous nous parlez des subventions, ce sont les seules? Le report du réalisé 2022, il ne compte pas, il est où dans le Rapport d'Orientation Budgétaire?

Si, encore une fois, vous voyez à la faveur d'une discussion, un peu approfondie qui est un travail d'élu, la question n'est pas de savoir si on est dans la majorité ou dans l'opposition, c'est un travail de demande d'explication pour savoir où on va.

À la faveur de ce débat-là, on met le doigt sur les limites de votre document et encore une fois, je le dis avec beaucoup de calme, reprenez ce document.

Vous dites que les travaux de la Halle c'est 1 300 000 euros, ça veut dire que sur l'ensemble des travaux d'éclairage public et de rénovation énergétique que vous prévoyez, il y a 1 300 000 euros pour la Halle, 216 000 euros pour le reste, donc, la rénovation énergétique des bâtiments dont vous parlez, ça fera 216 000 euros pour l'ensemble du patrimoine de la ville ?

Est-ce que c'est ça qu'il faut comprendre ?

Moi, je pense qu'il y en a une partie que vous mettez dans les travaux bâtiments, mais comment savoir ?

Enfin, quand vous parlez, je reprends un exemple parce que tout à l'heure je ne voulais pas être trop long, mais juste pour qu'on comprenne bien, vous parlez des dépenses de personnel, vous dites, elles vont diminuer.

On va prendre cette année pleine, avec l'augmentation du point d'indice + 3.5 %, avec l'augmentation mécanique du GVT + 2 % et vous allez faire baisser les dépenses de personnel.

Je veux bien l'entendre ça, mais la question-là, au-delà du chiffre, ce qui est important dans un Débat d'Orientation Budgétaire qui fixe la stratégie de la ville, il doit éclairer le choix des élus mais aussi éclairer le raisonnement des citoyens, je veux bien que vous vous fixiez cet objectif mais comment vous l'atteignez ?

Le montant de 2022, avec les augmentations de + 3,5% et + 2%, comment vous faites pour diviser les dépenses de personnel ?

Je ne demande qu'une chose que vous m'expliquiez, soit cela me convient, soit cela ne me convient pas, ça c'est le débat politique.

Mais soyez clair qu'on puisse discuter sur de vraies orientations. Ce soir, ce n'est pas le cas.

Je vous le redis, Madame Sandrine ZUNINO, surtout que vous avez conscience de la responsabilité que ça représente parce que vous êtes une technicienne des Finances Publiques.

Je vous le dis, reprenez ce document, on est prêt à revenir pour siéger ce document, retravaillez-le et ne prenez pas le risque qu'un document voter le budget.

Monsieur Jean-Marc LA PIANA :

Quand même je ne vais pas rester silencieux toute la soirée, ça ne se fait pas, je rejoins mes collègues sur tout ce qui a été dit mais j'ai d'autres éléments aussi qui n'ont pas été abordés dans ce rapport.

Pour moi, il me semblait quand même que le Rapport d'Orientation Budgétaire groupait tous les éléments qui nous permettaient de réfléchir, pour pouvoir aborder après la question du budget, et la question de l'avenir.

On n'a pas tous ces éléments-là, on a recherché, c'est confus, c'est compliqué, on ne s'y retrouve pas. On ne doute pas que les choses aient été faites, mais on ne les retrouve pas.

Sur la question de la subvention du CCAS, on a 840 000 euros, maintenant vous nous annoncez 847 000 euros, à quoi serviront les 7 000 euros de plus ?

Nous n'avons pas d'élément de réflexion qui nous permet de savoir, alors qu'aujourd'hui nous avons conscience des difficultés des ménages les plus pauvres.

Pour ce qui est de la loi 3DS par exemple, on a le retour des compétences de 2018.

Le retour des compétences est amené avec un financement, dites-moi de combien est ce financement ?

Voyons, si on tombe sur le même chiffre, on passe de 4 399 000 à 4 444 000 ?

Avons-nous les mêmes chiffres ?

Madame Sandrine ZUNINO :

La page 14, relative à l'attribution de compensation, passe provisoirement de 4 392 324 euros en 2022 à 4 444 234 euros en 2023, les parcs et stationnement n'étant pas encore passés à la CLECT dont je suis membre, à la CLECT il a été évoqué uniquement la compétence Service Extérieur de Lutte contre l'Incendie et le paragraphe au-dessus indique le montant de 51 910 euros.

Les 39 989 euros concernent les parcs et stationnement qui n'ont pas encore été passés à la CLECT, c'est pour ça que c'est une attribution de compensation provisoire qui a été notifiée aux communes, donc le montant est correct.

Monsieur Jean-Marc LA PIANA :

Vous pensez que 50 000 euros ça correspond à la compétence que l'on récupère ?

Madame Sandrine ZUNINO :

C'est l'évaluation qui a été faite en 2018 lorsque vous avez fait le transfert à la Métropole.

Monsieur Jean-Marc LA PIANA :

C'est l'évaluation faite en 2018 mais 5 ans sont passés.

Madame Sandrine ZUNINO :

C'est sur la base des questionnaires qui avaient été remplis et c'est l'objet à la CLECT des débats, lorsque les communes siégeront à la CLECT, de venir évaluer le montant de la compétence.

Ce sont des sujets qui ont été évoqués et discutés lors de la CLECT pour les poteaux incendie, de savoir entre les communes qui avaient fait le travail de rénover les poteaux incendies pour le compte de la Métropole et ceux qui avaient un parc vieillissant qui leur retournait, là réside la difficulté.

Les débats auront lieu prochainement à la CLECT, on verra ce qui se passera pour l'aire de stationnement. Pour le moment, ce sont les montants des rapports qui avaient été évalués en 2018.

Monsieur Jean-Marc LA PIANA :

Aujourd'hui nous sommes en 2023, donc on est d'accord que vous allez essayer de révaloriser ça ?
Vous avez évoqué les Fonds verts par rapport au projet, est-ce le seul, y'en a-t-il d'autres et existe-t-il d'autres financements ?

Monsieur Antonio MUJICA :

Nous avons sollicité le Fonds vert, pour les écoles, le cinéma et il me semble que pour l'instant les seuls projets qui soient aboutis ce sont ces deux-là.

Monsieur Jean-Marc LA PIANA :

Vous voyez, vous abordez la question des Fonds verts, ça aurait été intéressant qu'on puisse l'avoir dans l'écriture, on mentionne des projets avec des financements sans plus.
Quel financement est prévu pour les projets ?

Madame Sandrine ZUNINO :

Les dépôts des dossiers sont en cours.

Monsieur Jean-Marc LA PIANA :

On ne peut pas savoir mais il faut le comprendre le document.

Vous l'avez écrit et je pense que dans votre écriture, vous avez forcément tous les éléments.

Il faut que vous le mettiez à disposition des gens qui sont ici et des gens de la population qui veulent le lire, pour qu'on le comprenne. Pour ce qui me concerne, j'ai eu du mal à comprendre et je ne mets pas du tout de mauvaise volonté pour ça.

Je vous comprends, comme on vous reproche beaucoup de choses, beaucoup d'erreurs, la seule chose qui peut vous rassurer, c'est de venir nous reprocher les nôtres.

Si ça vous rassure, moi je veux bien, mais à un moment, il faudra sortir de la défensive pour être sur la prospective et voir comment on avance.

Si chaque fois, parce qu'on vous reproche quelque chose, vous revenez sur le passé, j'assume, j'ai été élu, donc c'est à cause de moi que tout allait mal, enfin à cause de nous tous, je partage, je ne veux pas être seul à assumer, ça vous rassure, mais arrêtez de vous appuyer sur le passé,

Vous voulez une opposition qui ne vous embête pas parce que vous avez besoin de travailler, d'accord.

Nous, on vous embête parce que l'on pense que vous ne travaillez pas comme on aurait aimé travailler si on avait été à votre place ou comment on aurait aimé vous voir travailler.

Alors vous n'allez quand même pas nous demander de nous taire maintenant, vous n'allez pas mettre le 49.3 dans la commune pour que l'on n'ait plus à s'exprimer.

Je sais, vous, ça vous ferait plaisir, mais quand on voit ce que vous nous avez répondu la semaine dernière, il vaut mieux qu'on puisse vous répondre en face. Nous ne sommes pas là pour vous empêcher de travailler, on aimerait comprendre entre toute l'énergie que vous montrez et tout ce que vous nous avez donné au début, on aimerait comprendre pourquoi on en est encore au point de départ sur tous les projets.

Aujourd'hui sur les projets que vous évoquez, le sentiment que l'on a, c'est qu'on est au point de départ et qu'on redémarre. Alors, j'espère bien que ce redémarrage va apporter des résultats, mais on est au point de départ sur le plan école, on est au point de départ sur le plan cinéma, sur le centre aéré, sauf erreur, je n'ai jamais vu aucun projet précis, je ne sais pas ce que vous avez prévu ou pas.

Pour un projet à hauteur de 12 millions d'euros, qu'est-ce que vous allez faire avec ce budget ?

Je trouve que tout ce que vous nous avez expliqué au début, c'est très bien, c'est un peu comme si vous vous justifiez de votre action, parce que vous vous sentez attaqué.

Je pense qu'au lieu de vous sentir attaqué, essayez de produire des choses qui vont nous rassurer nous. C'est un peu comme si on était en campagne électorale, si on est en campagne électorale, on peut revenir à il y a trois ans. Vous engagiez 100 millions d'euros de travaux. On est à 1,5 million cette année. On est loin du compte.

Madame Sandrine ZUNINO :

Nous en sommes à 8 millions au total.

Monsieur Jean-Marc LA PIANA :

On parle de travaux structurants, on ne parle pas de travaux récurrents, on parle de choses qui vont faire que la commune va avoir une autre dimension.

Que vous fassiez des travaux récurrents et qui sont nécessaires, c'est la moindre des choses.

Madame Sandrine ZUNINO :

Le parking de Netto n'est pas un programme récurrent et il est dans l'enveloppe des travaux des espaces publics. La lecture ne vous convient pas.

Monsieur Jean-Marc LA PIANA :

Est-ce que vous croyez que ça suffit pour qu'une commune ait une dimension particulière ?

Vous envisagez la dimension particulière de la commune en faisant une fête l'été, en faisant venir tout le monde, mais ça ne donne pas une dimension à la commune, c'est vraiment quelque chose qui est basique, qu'est-ce qu'elle fait pour ses enfants ?

Qu'est-ce qui est fait pour ce cinéma qui a toujours été un sujet quand même important ? Les projets sont à l'arrêt, donc heureusement que vous avez fait des économies.

Quand vous dites qu'il y a 12 millions d'euros de réserve, vous pouvez remercier Roger Meï, ils étaient là à son départ, ce n'est pas de votre fait, d'ailleurs c'était 15 millions d'euros, il en manque trois.

Madame Sandrine ZUNINO :

On en a refait, 2 millions d'euros, quand même nous aussi cette année.

Monsieur Jean-Marc LA PIANA :

Bravo et chaque fois que vous ferez des efforts, quelque chose de positif, je vous le redirai.

Après, 2 millions d'euros, avec des cadres A qui sont partis, absents, avec ce qui se passe dans les services, sans être de mauvaise foi, l'ambiance est particulière dans les services.

Votre autosatisfaction me surprend, j'ai l'impression qu'on est sur une autre planète.

Un peu plus d'humilité et du travail visible, qu'on puisse voir les choses et ne pas entendre vous verrez la prochaine fois.

Vous nous présentez un document, je vous assure que si on le montre au contrôle de la légalité, ce que nous pourrions peut-être faire, il y a un problème dans ce document.

Bien sûr, vous pouvez vous dire que vous avez fait les choses dans les règles avec beaucoup de travail d'accompli, ce que je ne doute pas, mais c'est le minimum d'autant plus qu'il n'y a pas eu de concertation.

Ce document ne va pas, retirez-le, c'est notre seule demande, aujourd'hui, en incluant comme vous dites la liste à la Prévert.

Vous nous avez dit la même chose pour la SEMAG mais nous sommes des gens qui avons besoin de comprendre, on se fait du souci pour l'avenir de la commune.

Vous aussi d'ailleurs, vous vous inquiétez pour l'année prochaine notamment sur comment on va pouvoir faire, sur la dynamique.

Nous voulons des réponses de votre part que vous ne nous donnez pas et ça, pour moi, pour notre équipe et pour les gens qui sont là, je pense que c'est une inquiétude.

Je me souviens quand j'étais à l'école, on est à l'école des fois, quand vous nous dites, taisez-vous, arrêtez de nous embêter, on ne peut pas travailler, ça c'est un peu des propos d'école, mais moi, quand j'étais à l'école, je sais que je n'étais pas un élève brillant mais j'ai quand même fait une carrière et les professeurs me mettaient «peut mieux faire» donc je vous dis «peut mieux faire», merci.

Monsieur le Maire :

Monsieur Jean-Marc LA PIANA, je voudrais juste évoquer le sujet dont vous avez parlé, le centre aéré et je vais même l'évoquer de manière bienveillante. On est arrivé dans l'année Covid, c'était très compliqué.

Je me souviens d'une réunion qui avait eu lieu, ce n'est pas un reproche, c'est pour vous faire comprendre la temporalité, ce devait être en octobre ou novembre, juste avant la campagne électorale, vous aviez organisé cette réunion aux Logis Notre Dame et l'objet de cette réunion c'était justement le centre aéré puisque les gens étaient en attente de savoir s'il allait être construit ou pas. Vous vous rappelez de cette réunion ?

Vous étiez avec d'autres élus, alors je ne sais plus qui, mais je sais que vous y étiez puisque j'y étais aussi.

Monsieur Jean-Marc LA PIANA, je vous dis ça parce qu'en terme de temporalité, une chose m'avait marqué et je me suis dit mais ce n'est pas possible.

Pour rappel "une dame à un moment donné vous a dit «Monsieur Jean-Marc LA PIANA, combien de temps faut-il pour sortir un tel projet ?» et vous aviez répondu, c'est ce qui m'avait interpellé, vous aviez répondu «entre 3 et 4 ans» ?

C'était votre réponse Monsieur Jean-Marc LA PIANA, je peux vous l'assurer.

Vous voyez, je veux dire, ce n'est pas grave Monsieur Jean-Marc LA PIANA au sujet du Centre aéré, pour le centre aéré, effectivement les gens peuvent se demander pourquoi ça dure autant de temps, nous sommes soumis aux marchés publics ce qui prend effectivement du temps.

En 2020 - 2021, on parle de l'année Covid ce qui a créé des contraintes supplémentaires.

En 2022 - 2023, si on prend quatre ans, cela correspondra à 2022-2026, vous-même vous le savez quand vous sortiez ce chiffre-là de 3-4 ans, on vous l'avait dit en terme de délai et de temporalité.

Effectivement, c'est légitime de se poser la question, de savoir pourquoi les projets ne sortent pas.

On n'évoque pas la totalité des projets mais en ce qui concerne le centre aéré, je vous confirme que l'on est déjà en train de travailler dessus.

Au sujet de la Plateforme, nous avons expliqué la situation, à partir du mois de septembre, nous travaillerons sur le projet.

Au sujet du cinéma, on y revient, effectivement il y a eu une difficulté, on a dû faire fermer le cinéma, effectivement c'est préjudiciable pour l'association, mais aujourd'hui on vous informe de manière précise sur le projet du cinéma, sur les modalités de réouverture.

Nous sommes en contact avec la Présidente du cinéma avec qui les relations se passent très bien.

Monsieur Jean-Marc LA PIANA :

La Présidente de l'association n'est pas seule dans l'histoire, elle représente un groupe, une association, à chaque Conseil municipal, l'association est là.

Si vous considérez que ça, ça veut dire bien se présenter, on n'a pas les mêmes analyses.

Monsieur le Maire :

D'accord, donc vous parlez de la Présidente du cinéma ?

Monsieur Jean-Marc LA PIANA :

Un Président d'association n'est pas seul, il représente un groupe et le groupe existe.

Monsieur le Maire :

Tout à fait, après nous discutons avec elle puisqu'elle est notre interlocutrice.

Alors peut-être qu'il y a une mauvaise transmission d'information.

Monsieur Jean-Marc LA PIANA :

Si elle transmet mal, ça veut dire que...

Monsieur le Maire :

J'ai dit peut-être, puisque moi je vous dis que ça se passe bien avec les relations. On en reste là, vous n'êtes pas convaincu, parfait.
En tout état de cause, les travaux du cinéma, Monsieur Jean-Marc LA PIANA, bien évidemment qu'ils vont avoir lieu.
Après, des bruits courts, certains disent et laissent entendre que le cinéma ne va pas rouvrir ou qu'il sera condamné, je vous le dis, c'est faux, Monsieur Jean-Marc LA PIANA, c'est faux.
Les travaux du cinéma auront lieu, c'est une certitude.
Après, je suis d'accord avec vous, ça prend du temps, l'association a perdu trois ou quatre mois de salaire.
Coupure son... Vous n'avez pas réparé la salle de cinéma ?

Monsieur Jean-Marc LA PIANA :

Neuf ans ? Moi je ne suis pas resté neuf ans !

Monsieur le Maire :

2013 Monsieur Jean-Marc LA PIANA, entre 2013 et aujourd'hui, je ne sais pas mais il n'y a pas eu de travaux de fait pour le cinéma. Vous êtes arrivé en 2015, donc c'était votre délégation, Monsieur Jean-Marc LA PIANA. Vous aviez dit dans vos promesses de campagne, "il y aura le cinéma mais vous n'avez pas réussi à le sortir". Mais Monsieur, pourquoi vous n'avez pas réussi à le sortir ? Vous ne l'avez pas sorti parce que vous avez peut-être rencontré des problèmes avec des entrepreneurs, des problèmes avec des AMO et des problèmes avec je ne sais pas, mais en tout état de cause, Monsieur Jean-Marc LA PIANA, le cinéma [coupure de parole]
Monsieur Guy PORCEDO, je ne vous ai pas donné la parole.
Non, Monsieur Guy PORCEDO, je suis le président de séance ici et c'est moi qui donne ou pas la parole à ceux qui me la demande.
Si vous souhaitez intervenir, Monsieur, vous levez le bras, vous me demandez la parole et je vous la donne.
Je suis en train d'échanger avec Monsieur Jean-Marc LA PIANA, s'il vous plaît. Donc, Monsieur Jean-Marc LA PIANA, allez-y.

Monsieur Jean-Marc LA PIANA :

J'aimerais juste pour que l'on ne soit pas trop long car on ne va pas reprendre tout ça.
Je vais vous dire quelques chose, c'est que vous faites des comparaisons sur le passé, d'accord, mais c'est réducteur et je vais vous dire pourquoi.
Quand j'étais élu à la Culture, je n'avais pas comme projet uniquement le centre aéré, nous avions plusieurs projets. Il y avait le centre aéré, il y avait le cinéma, il y avait la salle de spectacle, il y avait les travaux à la Médiathèque et il y avait le Puits Morandat.
Il était évident qu'on ne pouvait pas dire, cette année on fait le cinéma, l'année prochaine on fait la salle de spectacle, on avait fait un plan pluriannuel d'investissement sur quatre ou cinq ans qui permettait que tous les projets puissent arriver au bout. Si on avait été élu, c'est ce qu'on aurait souhaité faire.
Maintenant, nous ne sommes pas élu, nous sommes dans l'opposition, notre rôle c'est de vous demander des comptes sur ce qui pour nous est de l'immobilisme.
Quand vous dites que ça prend du temps et que vous ne le saviez peut-être pas, le problème c'est qu'à chaque fois on reporte et aujourd'hui on ne peut être qu'inquiet sur vos capacités à réaliser les projets.
Vous aviez dans votre campagne électorale, puisque vous évoquez la mienne, vous aviez parlé de 100 millions d'euros, on est loin du compte.
Donc aujourd'hui il me semble coupure son... bien sûr que vous avez été mal conseillé, mais comment une commune comme Gardanne peut s'appuyer sur une personne pour prendre des décisions aussi importantes ?

Vous n'êtes pas tous là, vous n'avez pas un service juridique, vous n'avez pas des gens compétents pour ne pas s'appuyer sur une personne et lui donner des décisions aussi importantes que des 40 millions d'euros, une seule personne a tous les pouvoirs dans cette commune ? Comment vous analysez ça ? Permettez-moi d'être inquiet, une personne à qui vous ...coupure son.

Monsieur le Maire :

Monsieur Jean-Marc LA PIANA, je suis d'accord, on ne va pas revenir sur la personne.

Monsieur Jean-Marc LA PIANA :

On ne va pas revenir sur la personne mais c'est un vrai sujet.

Retirez-le DOB, c'est la seule chose que je vous demande de faire maintenant.

Monsieur le Maire :

C'est un vrai sujet comme c'est un sujet aussi quand vous me dites, «j'avais l'intention de faire, si j'avais été élu». Dans votre mandat en 2015, vous avez fait des promesses sur votre délégation, vous n'avez rien fait, c'est factuel aussi.

Je vous réponds comme vous me répondez, comme vous me parlez, je vous dis la même chose Monsieur Jean-Marc LA PIANA.

Monsieur Jean-Marc LA PIANA :

Donc, lorsque quelqu'un ne fait rien, ça justifie de rien faire après, bravo.

Monsieur le Maire :

Mais ne vous inquiétez pas, nous il nous reste trois ans, Monsieur, et dans trois ans on fera le point. Je vous l'ai déjà dit ça, si à un moment donné on ne sort pas nos projets, Monsieur Jean-Marc LA PIANA, je serai sanctionné comme vous l'avez été.

Monsieur Jean-Marc LA PIANA :

Je le souhaite.

Monsieur le Maire :

Très bien. Juste deux informations, parce que j'ai été interpellé, je vais répondre après je vous redonnerai la réponse Monsieur Claude JORDA, c'est justement par rapport...

Monsieur Claude JORDA :

Par rapport à mes propos ?

Monsieur le Maire :

Allez-y Monsieur Claude JORDA, redites moi vos propos.

Monsieur Claude JORDA :

C'était par rapport aux attributions de compensation de la Métropole qui sont prévues.

Si le pacte que vous avez signé, le pacte fiscal et financier de la Métropole au Conseil de Métropole est prévu une baisse de cette aide en 2024 et en 2025 ?

Vous avez voté cette baisse, puisque vous avez assisté au Conseil des Métropoles, qu'en est-il ? C'est ce que je demandais dans mon propos à l'introduction, en disant qu'effectivement, on avait besoin de savoir ça pour nous projeter dans l'avenir et deuxième question, je rejoins les propos de Monsieur Guy PORCEDO, tout à l'heure, qui s'étonnait, j'ai repris le tableau sur les charges de personnel, je me demande comment on fait pour baisser des charges de personnel, quand d'un autre côté le point augmente et donc, ce sont mes propos à moi aussi, vous basez tout sur la baisse du personnel.

Monsieur le Maire :

Sur les attributions de compensation, la difficulté demeurait sur le donné, Marseille, ville centre, sollicitait une subvention à hauteur de 20 millions d'euros, multiples par trois ans, ce qui représentait 60 millions d'euros, toute la difficulté elle était là. Quelle décision il fallait prendre ?

Est-ce que l'on souhaitait que nos attributions de compensations soient baissées ou est-ce que l'on souhaité donner ces 60 millions d'euros à la ville de Marseille ?

La question a fait débat et à un moment donné, bien évidemment, la Métropole a décidé également **coupure son...**

... sur les épiceries et au dernier moment, en fait, quand il a eu l'attribution du marché, la personne c'est désengagée parce qu'elle n'était plus en capacité d'assurer les prix qu'elle avait annoncé et effectivement ça a créé des gros problèmes.

Les services se sont démenés comme ils ont pu pour aller chercher des denrées à Intermarché, essayer d'assurer un minimum. Après vous parlez de la qualité, de la quantité, oui ça a été un incident préjudiciable que nous avons corrigé.

Bien sûr, on peut critiquer, on peut commenter, quand on met une assiette avec des pâtes et de la gardianne de taureau, on a même décidé s'il faut qu'on mette tous les jours les assiettes on le fera.

Sur la quantité, nous avons décidé aussi, je vous le dis, de mettre ce que l'on appelle des assiettes repères, vous connaissez le système, on mettra les assiettes repères dans chaque satellite pour que la personne qui sert puisse, à minima, servir cette quantité-là.

Après renseignement pris, effectivement nous avons eu des problèmes sur ce satellite-là, on ne va pas revenir sur le sujet. Sur les autres satellites, manifestement, on ne rencontre pas ce problème-là, les enfants quand ils demandent du rab, il y en a. Si nous allons sur le Foyer du Troisième âge, globalement, les gens sont satisfaits, les enfants sont satisfaits aussi, donc il y a eu effectivement je le conçois un problème de qualité mais ce n'est pas interprété comme de la qualité, puisque les épinards n'étaient pas à la Béchamel ils étaient à la crème fraîche, ça peut prêter à confusion. Les enfants, sur les épinards, ils n'ont peut-être pas envie non plus, d'en avoir une assiette pleine.

On a commenté aussi l'histoire de l'orange c'est anecdotique mais c'est quand même important d'en parler et oui, vous avez raison, les enfants ont eu une demi-orange. En fait, les oranges étaient coupées en deux et il était proposé une demi-orange au départ. S'ils avaient envie de manger l'autre moitié, ils pouvaient la manger, ça ne posait pas de problème, après c'est soumis à interprétation, vous, vous l'interprétez d'une manière, nous on l'interprète d'une autre.

Globalement sur le retour des parents, nous n'avons pas beaucoup de personnes qui se manifestent pour dire que leurs enfants mangent mal et pas en quantité.

On essaie toujours de compenser et vous le savez très bien, vous avez été élue sur cette délégation-là.

Je vais terminer après je vous donne la parole.

Sur la situation de la grève, c'est une situation difficile pour tout le monde, autant pour les employés de la Cuisine centrale, que la collectivité et que les administrés, personne ne se réjouit de cette situation.

Alors, il y a eu un préavis de grève vendredi et nous avons reçu le syndicat CGT qui nous a fait part de du cahier revendicatif. Lundi lorsque nous avons apporté les réponses, donc hier après-midi, le syndicat CGT nous annonce que la grève allait débiter.

Ce matin, avec Madame la DGS, Monsieur le Premier Adjoint et Madame la DRH, nous sommes allés sur site nous avons échangé avec les représentants syndicaux, j'avais envie de parler aux agents, mais ils ont fait le choix, et je le respecte, d'être représentés par le syndicat, donc nous avons échangé avec le syndicat.

Dans la finalité, nous avons parlé aussi de la qualité, de la quantité, mais ce n'était pas non plus le sujet, le sujet final concerne les effectifs.

Il y a un CTP qui a été rédigé en 2019-2020 et nous n'arrivons pas à nous accorder avec le syndicat représentatif de l'ensemble des employés de la Cuisine centrale, sur ce chiffre-là.

Nous, ce que nous avons demandé de faire passer comme information c'est d'arrêter de faire la grève et de se revoir, puisque nous ne sommes pas d'accord sur ce chiffre-là, de revoir ces chiffres autour d'une table avec le responsable de site, sa directrice, Madame la DGS et Madame la DRH.

Voilà ce que nous avons proposé, que la grève cesse et que l'on puisse discuter, parce qu'en fait on se rend compte, au-delà des autres revendications, mais la principale est celle qui, aujourd'hui génère cette grève-là, est un problème d'interprétation de chiffres sur le CTP.

Bien évidemment, on ne va pas laisser pourrir la situation et pour information, on a eu le retour à peu près vers 17 heures du syndicat qui nous a fait savoir que les employés souhaitaient continuer la grève, donc nous n'allions pas repartir en négociation à 17 heures vu qu'il y avait le Conseil municipal, mais dès demain matin, on se remettra autour d'une table et nous essaierons de trouver une solution, voilà pour la grève et comment ça s'est passé et je le dis, je le répète, c'est le choix des salariés.

Je regrette de ne pas pouvoir échanger avec eux mais je le dis, la porte de mon bureau est ouverte, s'ils veulent venir discuter, ils seront les bienvenus. Voilà sur la situation de la grève.

Je vous écoute, vous souhaitiez rebondir sur la qualité, la quantité, je suppose ?

Madame Kafia BENSADI :

Je souhaitais rebondir sur votre remarque.

D'abord je tiens à dire que les photos, ce n'est pas moi qui les ai prises et qui les ai postées.

Monsieur le Maire :

Je n'ai jamais dit ça.

Madame Kafia BENSADI :

Si, vous disiez que j'avais fait des remarques sur les quantités.

Monsieur le Maire :

Excusez-moi alors je vais rectifier, que la caméra entende bien.

Je n'ai pas dit que c'est vous qui aviez posté les photos, je le dis très clairement, je sais que ce n'est pas vous, je disais juste que vous êtes intervenue sur les photos, vous avez commenté et c'est juste ça, donc il n'y pas de souci.

Madame Kafia BENSADI :

Oui, je suis intervenue.

Je peux vous le dire très sincèrement, lorsque l'on voit les assiettes qui sont présentées par rapport à d'autres assiettes qui ont été présentées la semaine précédente, il y a de quoi se poser des questions, ça c'est le premier point.

Le deuxième point, c'est qu'effectivement au vu de l'assiette, je ne sais pas pour quel type de convives c'était si c'était pour des CP ou alors si c'était pour des adultes, ça n'était pas noté.

On dit, "vos enfants mangent", voilà ce qu'ils mangent.

A priori, le grammage pour les assiettes de pâtes et de gardianne était suffisant, je dis bien à priori, je ne les ai pas pesés.

Par contre, je défie quiconque aujourd'hui, autour de cette table, de manger la moitié d'une orange comme ça.

Comment voulez-vous que les enfants mangent une moitié d'orange ?

Les couteaux qui sont à disposition sur les écoles ne permettent pas de couper l'orange, ils ne peuvent pas peler la moitié d'une orange, donc les parents, quand ils payent un repas, ils payent un repas complet, ils ne paient pour la moitié d'un fruit, donc si vous présentez effectivement à un enfant la moitié d'un fruit, qu'est-ce qu'il va faire ?

Il va manger la moitié d'un fruit, il ne va pas manger la totalité, il ne va pas vous demander le complément.

Que vous lui donniez une moitié de pomme, je l'entends, c'est facile à manger, mais une moitié d'orange ? Un enfant de 3 ans, il va manger la moitié d'orange ?
Je ne pense pas. Comment il va la manger ?
Posez-vous la question.

Monsieur le Maire :

En quartier.

Madame Kafia BENSADI :

Mais est-ce qu'on va lui couper ?

Monsieur le Maire :

Mais il y a des ATSEMS qui sont prévues sur place pour les aider.

Madame Kafia BENSADI :

Pour les enfants de maternelle puisqu'il y a des ATSEMS autour de chaque table mais pour les enfants de primaire ? A chaque table il y a un animateur ? Non.
C'est un problème qui doit être réglé par les agents de la restauration de la Cuisine centrale qui ont des missions bien spécifiques, qui doivent éveiller les enfants à la nutrition.

Monsieur le Maire :

Merci, je note ça et si je vous réponds sur l'orange, c'est que je me suis renseigné auprès du Chef de service, je reviendrai sur ce sujet

Monsieur Guy PORCEDO :

Concernant l'évolution des dépenses de personnel, c'est un élément essentiel du Rapport d'Orientation budgétaire, je n'ai pas besoin de relire, l'évolution, la structure des effectifs, l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice.
Tout à l'heure, je vous demandais quelle solution vous aviez pour prendre la masse salariale, les charges de personnel de 2022, les augmenter de 3,5 %, et de 2 % et faire baisser la masse salariale, à la sortie, de moins 0,8 % ?

Effectivement, elle dépend beaucoup d'un élément essentiel qui est rappelé par la circulaire préfectorale et qui devrait être dans le Rapport d'Orientation Budgétaire, qui est l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et qui n'y figure pas. J'entends bien que les deux sont corrélés, c'est pour ça que je vous pose la question. Comment faites-vous, je repose le problème, pour prendre une masse salariale donnée à l'instant T, l'augmenter de 3,5 % et de 2 % et à la sortie, arriver en fin d'exercice à moins 0,8 % ?

Madame Sandrine ZUNINO :

Si c'était si simple Monsieur Guy PORCEDO, je vous rappelle qu'il y a une nouvelle Directrice Générale des Services depuis le 27 février et nous l'avons missionné pour travailler sur cet objectif de réduction des dépenses de personnel et pourquoi je dis que ce n'est pas si simple, c'est parce qu'en 2022, dans les dépenses de personnel, il y a des éléments qu'on ne retrouve pas déjà en 2023. Lorsque vous organisez quatre tours d'élections municipales et qu'en 2023, à ce jour, il n'est pas prévu d'élections, alors pas d'heures supplémentaires, d'indemnités, etc à payer à nos agents qui participent à l'organisation de ces élections, c'est une variable qui existe en 2022 qui n'existe pas en 2023.

Ensuite les dépenses qui ont été réalisées en 2022 tient compte de personnel qui a pu partir à la retraite ou dans d'autres collectivités, donc ces éléments-là sont examinés dans les perspectives de masse salariale.

Un des enjeux que l'on a déjà évoqué, c'est se poser la question de chaque départ à la retraite, s'il doit être remplacé.

Nous avons fait la démonstration qu'il y avait des postes de 2022 qui n'ont été remplacés que dans le cas où le remplacement peut se faire aussi par des agents qui sont moins coûteux, si ce sont des agents qui sont en début de carrière par rapport à une fin de carrière, où l'on paye une expertise, une expérience, et qui se voit dans la rémunération de cet agent.

Il y a toute une série de pistes qui sont envisageables et la DGS travaille actuellement avec la DRH, dans le but d'atteindre l'objectif que nous nous sommes fixés.

Monsieur Guy PORCEDO :

Vous parliez notamment des heures liées aux élections municipales.

C'est la raison pour laquelle dans le Rapport d'Orientation Budgétaire, on demande par exemple, d'indiquer les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature, est-ce que c'est indiqué dans votre rapport ? Non. Est-ce que vous contrenez à la circulaire préfectorale ? Oui.

Encore une fois, on remet le doigt là-dessus, à la faveur d'une question normale pour des élus, de savoir comment vous envisagez la restructuration des charges de personnel. Pour éclairer le débat, vous voyez bien que votre document n'y arrive pas et je vous le redis, retirez-le, représentez-le, après-demain, dans une semaine, dans trois jours, dans quatre jours, à 6 heures du matin s'il le faut, mais retirez-le, représentez-le, de manière à ne pas mettre en danger le vote du budget.

Monsieur Jean-Marc LA PIANA :

Juste un point, parce que l'on parle beaucoup de chiffres et quand vous dites que l'on peut embaucher des gens plus jeunes, moins expérimentés, attention.

Lorsque l'on fait une réflexion sur l'évolution de la masse salariale que ce ne soit pas uniquement une évolution comptable et que l'on ait une réflexion sur la qualité des services qui peuvent être rendus et que les recrutements se fassent aussi en fonction des compétences et pas uniquement sur les restrictions financières.

Il y a beaucoup de tentations dans ce domaine-là, soyons vigilant par rapport à ça parce que ça va être encore le service public qui sera impacté et ce serait vraiment dommage.

Monsieur Claude JORDA :

Alors je ne vais pas recharger la mule, mais les 23 emplois que j'ai cité dans mon intervention, qui disparaissaient, ça fait 800 000 euros, vous êtes bien en train de dire que vous êtes en train de jouer sur la masse salariale.

Après, juste une réaction par rapport à votre propos sur la grève.

Il me semble que le préavis de grève a été donné le 24 mars et il avait été affiché devant les écoles me semble-t-il, donc vous avez attendu le 21, c'est-à-dire la veille du week-end pour les réunir.

Alors, je ne dis pas qu'il faut être doigt sur la couture quand le syndicat vous interpelle, mais à un moment donné, il y avait quand même une échéance.

Le 14, le dépôt de grève est déposé et on attend le vendredi qui précède le week-end, donc le 17, pour discuter.

Alors, je ne dis pas que la grève est forcément une action mais ça fait partie y compris des actions qui sont reconnues par la Constitution.

Monsieur Guy PORCEDO :

Peut-être que pour éclairer l'explication, la délibération est de prendre acte que le Débat d'Orientation Budgétaire a eu lieu.

On ne peut pas voter «pour» en déclarant qu'un Débat d'Orientation Budgétaire a eu lieu sur un document qui est contraire à la réglementation et qui ne permet pas d'avoir les éclairages nécessaires pour se prononcer, à la fois sur la sincérité des orientations qui sont présentées, et sur la sincérité des sommes qui sont annoncées, on a eu l'exemple avec le CCAS notamment.

Donc, en l'état, on ne peut pas considérer que le Débat d'Orientation Budgétaire a eu lieu conformément aux obligations réglementaires qui sont les vôtres.

ADOPTÉE à la majorité des suffrages exprimés

Par 23 voix pour

Hervé GRANIER, Antonio MUJICA, Sandrine ZUNINO, Alain GIUSTI, Arnaud MAZILLE, Fouzia BOUKERCHE, Pascal NALIN, Valérie SANNA, Jean-François GARCIA, Noura ARAB, Magali SCHELLES, Danielle CHABAUD, Gérard GIORDANO, Kuider DIF, Michel MARASTONI, Corinne D'ONORIO DI MEO, Claude DUPIN, Valérie FERRARINI, Kamel BELARBI, Sophie CUCCHI-GILAS, Vincent BOUTEILLE, Sylvia POLLET, Claire CAMPODONICO

Par 12 voix contre

Claude JORDA, Samia GAMECHE, Johanne GUIDINI-SOUCHE, Paméla PONSART, Jimmy BESSAIH, Jean-Marc LA PIANA, Marie-Christine RICHARD, Guy PORCEDO, Patricia SPREA, Laurent DESHAIES, Bruno PRIOURET, Kafia BENSADI

Délibération **DEL_2023_031**

**7 Service Extérieur des Pompes
Intégration comptable des travaux de
dont 6 caveaux de 4 places et 8 caveaux de 6 places et fixation des tarifs
délibération n° 2022-84**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis favorable de la Commission Finances du 30 juin 2022,

Considérant que 14 caveaux dont 6 caveaux de 4 places et 8 caveaux de 6 places ont été réalisés,
Considérant que dans l'article 2 de la délibération n° 2022-84, le montant inscrit pour les caveaux de quatre places est erroné,

Considérant qu'il est convenu d'intégrer la dépense comptablement à hauteur de 39 907 euros HT, soit 47 888,40 euros TTC, correspondant à la construction de 14 caveaux dont 6 caveaux de 4 places et 8 caveaux de 6 places afin de fixer le prix des caveaux comme suit :

- Le tarif des 8 caveaux de 6 places est fixé à 3 058,36 euros Hors Taxe
- Le tarif des 6 caveaux de 4 places est fixé à 2 573,36 euros Hors Taxe

Considérant qu'il y a lieu d'abroger la délibération n° 2022-84,

Où l'exposé des motifs rapporté par Madame Sandrine ZUNINO
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE

Article 1 : D'abroger la délibération n° 2022-84.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire à intégrer comptablement les travaux à hauteur de 39 907 euros HT, soit 47 888,40 euros TTC correspondant à la construction de 14 caveaux dont 6 caveaux de 4 places et 8 caveaux de 6 places.

Article 3 : D'autoriser Monsieur Le Maire à fixer le prix du caveau à 3 058,36 euros HT pour les 8 caveaux de 6 places et à 2 573,36 euros HT pour les 6 caveaux de 4 places.

Article 4 : De dire que la vente des 14 caveaux pourra s'effectuer à compter de l'épuisement de la réserve de caveaux précédents.

Article 5 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉE à la majorité des suffrages exprimés

Par 30 voix pour

Hervé GRANIER, Antonio MURICA, Sandrine ZUNINO,
Alain GIUSTI, Arnaud MAZILLE, Fouzia BOUKERCHIE,
Pascal NALIN, Valérie SANNA, Jean-François GARCIA,
Noura ARAB, Magali SCelles, Danielle CHABAUD,
Gérard GIORDANO, Kuider DIF, Michel MARASTONI,
Corinne D'ONORIO DI MEO, Claude DUPIN, Valérie
FERRARINI, Kamel BELARBI, Sophie CUCCHI-GILAS,
Vincent BOUTEILLE, Sylvia POLLET, Claire
CAMPODONICO, Jean-Marc LA PIANA, Marie-Christine
RICHARD, Guy PORCEDO, Patricia SPREA, Laurent
DESHAIES, Bruno PRIOURET, Kafia BENSADI

Par 5 abstentions

Claude JORDA, Samia GAMECHE, Johanne GUIDINI-
SOUCHE, Paméla PONSART, Jimmy BESSAIH

Délibération **DEL_2023_032**

URBANISME

8 _ Bilan des cessions et acquisitions foncières réalisées en 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2241-1,

Vu le bilan foncier ci-dessus,

Considérant que le bilan annuel des cessions et acquisitions foncières réalisées par la Commune donne lieu à une délibération du Conseil Municipal.

Que ce bilan est annexé au compte administratif de la Commune.

Considérant que, pour l'année 2022, les ventes suivantes ont été réalisées :

Nom de l'acquéreur	Désignation du bien	Prix de vente	Date de signature de l'acte définitif
Mesdames SEROPIAN MONTICOLO et	Parcelle CA n°807 - Biver (123 m ²)	1 600 €	09/09/2022
SCI GSA	Parcelle CA n°810 - Biver (59 m ²)	17 000 €	28/10/2022
Consorts FOURNIER	Parcelle CB n°509 - Biver (13 m ²)	1 500 €	25/11/2022
SA d'HLM 3F SUD	Parcelle CA n°805 - Biver (32 m ²)	14 400 €	25/11/2022
Consorts LEGENDRE	Parcelle AV n°558 - Maison Quartier La Crau	420 000 €	15/12/2022
Consorts JENDOUBI	Parcelle BS n°97 - Maison Chemin de La Bonde	220 000 €	15/12/2022

Considérant que, par ailleurs, ont été réalisées les acquisitions suivantes :

Nom du vendeur	Désignation du bien	Prix de l'acquisition	Date de signature de l'acte définitif
Société ROEHRIG COUTOT-	Ensemble de parcelles (9 ha 06 a 73 ca) - Langarié, Malespine et Le Vallon	54 800 € (dont 4 800 € de frais SAFER)	15/03/2022
Propriété ALLIONE	Parcelles CB n°82 et 528 - Biver	286 000 € (dont frais d'agence de 12 000 €)	15/03/2022

Consorts STEPANIAN	Parcelle AV n°564 – Avenue du 08 mai 1945 (4 m ²)	Acquisition en échange de la constitution d'une servitude au profit des Consorts STEPANIAN	
Consorts NOVELLO	Parcelle BR n°418 – Chemin de La Bonde (41 m ²)	1 € symbolique	24/08/2022
Consorts PAYAN	Parcelle BE n°523 – Avenue de Mimet (84 m ²)	1 € symbolique	09/09/2022
SASU MAËCA	Parcelle BX n°630 – Biver (8 m ²)	1 € symbolique	28/10/2022
Syndicat des Copropriétaires de la parcelle BR n°203	Parcelle BR n°494 – Pesquier Nord (159 m ²)	1 € symbolique	28/10/2022

Où l'exposé des motifs rapporté par Monsieur Alain GIUSTI
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE

Article 1 :

D'adopter le bilan de ces mutations pour l'année 2022 tel qu'il figure dans les tableaux ci-dessus.

Article 2 :

D'autoriser M. le Maire à signer la présente délibération et tout acte nécessaire à son exécution.

Article 3 :

La présente délibération peut faire l'objet d'une action en annulation totale ou partielle conformément à la règle de droit commun.

ADOPTÉE à la majorité des suffrages exprimés

Par 30 voix pour

Hervé GRANIER, Antonio MUJICA, Sandrine ZUNINO,
Alain GIUSTI, Arnaud MAZILLE, Fouzia BOUKERCHE,
Pascal NALIN, Valérie SANNA, Jean-François GARCIA,
Noura ARAB, Magali SCELLES, Danielle CHABAUD,
Gérard GIORDANO, Kuider DIF, Michel MARASTONI,
Corinne D'ONORIO DI MEO, Claude DUPIN, Valérie
FERRARINI, Kamel BELARBI, Sophie CUCCHI-GILAS,

Vincent BOUTEILLE, SYMIA POLLET, Claire
CAMPODONICO, Jean-Marc LA PIANA, Marie-Christine
RICHARD, Guy PORCEDO, Patricia STRELA, Laurent
DESHAIES, Bruno PRIOURET, Kafia BENSADI

Par 5 abstentions

Claude JORDA, Samia GAMECHE, Johanne GUIDINI-
SOUCHE, Paméla PONSART, Jimmy BESSAIH

Délibération **DEL_2023_033**

**9 _ Vente aux Consorts PILLONE et à M. Gaël PILLONE de 2
Avenue des Fuchsias - Délibération abrogeant les délibérations de
2021**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2241-1,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment son article L. 2111-1,

Vu le PC n°01304122K0028 accordé le 05 octobre 2022 à M. Gaël PILLONE,

Vu le document d'arpentage établi par Géomètre-Expert,

Vu les offres d'acquisition en date du 03 mars 2023,

Considérant que, par deux précédentes délibérations des 1^{er} juillet et 15 novembre 2021, le Conseil Municipal a approuvé la vente aux Consorts PILLONE et à leur fils, M. Gaël PILLONE, d'emprises de terrain à détacher de la parcelle communale lors cadastrée section CA n°700 - sise Avenue des Fuchsias.

Qu'il est précisé que ladite parcelle est désormais cadastrée section CA n°806.

Considérant que, conformément au PC n°01304122K0028 accordé le 05/10/2022 à M. Gaël PILLONE, le projet de division de l'actuelle parcelle CA n°760 entre les Consorts PILLONE et leur fils a depuis été modifié.

Que la limite séparative entre les propriétés de ces derniers a été déplacée et, par conséquent, les superficies des emprises de terrain à céder respectivement aux Consorts PILLONE et à M. Gaël PILLONE ont changé.

Considérant que, de ce fait, le Service des Domaines a été sollicité à nouveau pour évaluer les terrains aux superficies exactes, nécessitant notamment l'abrogation des délibérations précitées.

Considérant que, conformément aux avis du 22 février 2023 et au document d'arpentage établi par Géomètre-Expert ci-annexés :

- les Consorts PILLONE - domiciliés à GARDANNE (13120), 25 Avenue des Fuchsias - proposent d'acquérir une emprise de 3 m² pour un montant de 700 € (sept cents euros) et ce, sans condition suspensive d'obtention de prêt et sans condition suspensive d'obtention d'un permis de construire.
- M. Gaël PILLONE - domicilié à GARDANNE (13120), 25 Avenue des Fuchsias - propose d'acquérir une emprise de 18 m² pour un montant de 4 300 € (quatre mille trois cents euros) et ce, sans condition suspensive d'obtention de prêt et sans condition suspensive d'obtention d'un nouveau permis de construire.

Ouï l'exposé des motifs rapporté par Monsieur Alain GIUSTI

Après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 27/06/2023

Reçu en préfecture le 27/06/2023

Publié le

ID : 013-211300413-20230626-DEL230627_1-DE



LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE

Article 1 :

De vendre aux Consorts PILLONE une emprise de terrain d'une superficie de 3 m² et à M. Gaël PILLONE une emprise de terrain d'une superficie de 18 m² à détacher de la parcelle communale nouvellement cadastrée section CA n°806 (voir plan ci-joint) - sise Avenue des Fuchsias.

Article 2 :

De dire que, conformément aux offres d'acquisition en date du 03 mars 2023 ci-annexées, ces cessions se feront respectivement aux prix de 700 € (sept cents euros) pour l'emprise de 3 m² et de 4 300 € (quatre mille trois cents euros) pour l'emprise de 18 m².

Article 3 :

De dire que les avis du Service des Domaines du 22 février 2023 resteront annexés.

Article 4 :

D'autoriser M. le Maire à signer une promesse unilatérale de vente au profit des Consorts PILLONE puis l'acte notarié devant Maître Magali RAYNAUD de l'Office Notarial de Gardanne et à poursuivre toutes les formalités administratives s'y rapportant.

Article 5 :

D'autoriser M. le Maire à signer une promesse unilatérale de vente au profit de M. Gaël PILLONE puis l'acte notarié devant Maître Magali RAYNAUD de l'Office Notarial de Gardanne et à poursuivre toutes les formalités administratives s'y rapportant.

Article 6 :

De dire que les frais d'acte seront à la charge des Consorts PILLONE concernant l'emprise de 3 m² et de M. Gaël PILLONE pour l'emprise de 18 m².

Article 7 :

De dire que le prix des ventes sera versé aux Recettes du Budget Communal.

Article 8 :

De dire que la présente délibération abroge les délibérations des 1^{er} juillet et 15 novembre 2021.

Article 9 :

D'autoriser M. le Maire à signer la présente délibération et tout acte nécessaire à son exécution.

ADOPTÉE à la majorité des suffrages exprimés

Par 30 voix pour

Hervé GRANIER, Antonio MUJICA, Sandrine ZUNINO,
Alain GIUSTI, Arnaud MAZILLE, Fouzia BOUKERCHE,

Pascal NALIN, Valérie SANN
Noura ARAB, Magali SCEL
Gérard GIORDANO, Kuider
Corinne D'ONORIO DI MEO, Claude DUPIN, Valérie
FERRARINI, Kamel BELARBI, Sophie CUCCHI-GILAS,
Vincent BOUTEILLE, Sylvia POLLET, Claire
CAMPODONICO, Jean-Marc LA PIANA, Marie-Christine
RICHARD, Guy PORCEDO, Patricia SPREA, Laurent
DESHAIES, Bruno PRIOURET, Kafia BENSADI

Par 5 abstentions

Claude JORDA, Samia GAMECHE, Johanne GUIDINI-
SOUCHE, Paméla PONSART, Jimmy BESSAIH

Délibération **DEL_2023_034**

10 _ Rapport annuel 2021 de la Métropole sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29,
Vu le décret n° 2015-991 du 7 août 2015 portant divers dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets,
Vu le Code des Collectivité Territoriale et notamment ses articles L.2224-13 à 17-1,
Vu la délibération du bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence concernant l'approbation du rapport annuel 2021 sur le Prix et la Qualité des Services prévention des déchets métropolitains en date du 20 décembre 2022,
Vu le dossier constitutif du rapport annuel 2021 relatif à l'élimination et la gestion des déchets ménagers et assimilés,

Considérant, que la délibération du 28 septembre 2022 doit être abrogée sur le motif que le rapport annuel 2021 de la Métropole Aix-Marseille-Provence, envoyé en janvier 2023, prévaut sur celui du Pays d'Aix envoyé en juin 2022,

Que, la Métropole Aix-Marseille-Provence est désormais compétente en matière de prévention et gestion des déchets.

Que, le schéma de prévention et de gestion des déchets de la Métropole reste une compétence de la Métropole. Dans ce cadre, chaque Conseil de Territoire a élaboré un rapport d'activité pour l'année 2021. Le rapport annuel sur le service d'élimination et de gestion des déchets ménager et assimilés de l'année 2021 a été adressé le 2 décembre 2022 à la Commune de Gardanne par courriel (joint en annexe),

Considérant que le rapport annuel sur le Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés de l'année 2021 doit être exposé au plus tard six mois après la clôture de l'exercice,

Considérant que le rapport annuel sur le Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés de l'année 2021 a été adressé pour information à tous les Conseillers municipaux avec l'envoi de la convocation et de l'ordre du jour du présent Conseil Municipal, il est proposé au Conseil Municipal d'en prendre acte par la présente délibération.

Considérant que le rapport contient des informations techniques et financières relatives à la compétence de la Métropole en matière de déchets ménagers notamment :

- la présentation des Territoires constituant la Métropole, leur population, les actions en matière de prévention et de gestion des déchets, l'organisation des services et des agents
- les actions de prévention des déchets dans le cadre du Programme Local de Prévention des Déchets
- les services, les équipements et indicateurs techniques de la collecte des déchets ménagers résiduels, de la collecte sélective, des déchetteries, des collectes spécifiques et du traitement en ISDnD et par incinération des déchets résiduels
- Les mesures prises en compte pour atténuer les effets préjudiciables à la santé de l'homme et à l'environnement des opérations de gestion des déchets

- Les indicateurs financiers de l'activité de la gestion des déchets

Ouï l'exposé des motifs rapporté par Monsieur Antonio MUJICA
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE

Article 1 :

D'abroger la délibération n° 2022-99 du 28 septembre 2022.

Article 2 :

De prendre acte de la réception, par les élus, du rapport 2021 de la Métropole sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

Article 3 :

D'autoriser Monsieur le Maire à signer la présente délibération et tout acte nécessaire à son exécution.

Madame Paméla PONSART :

Nous prenons acte de la présentation du Rapport annuel 2021 de la Métropole sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

Ce rapport a été voté le 22 juin 2022 en Conseil de Territoire.

Il est noté que ni vous, ni Madame Valérie SANNA n'étaient présents ce jour-là.

Vos absences étaient certainement justifiées mais aucun pouvoir n'a été donné aux autres membres du Conseil Métropolitain pour ce rapport.

Vous nous demandez de voter un rapport que vous-même et Madame Valérie SANNA n'avaient pas voté en Conseil de Territoire.

Cette présentation nous amène à vous poser une question : quelle sera l'évolution du taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères fixé par la Métropole pour l'année 2023 ?

Monsieur le Maire :

J'étais sûrement absent lors de la séance, je ne me rappelle pas la raison mais je pourrai vous la communiquer.

Madame Paméla PONSART :

Non, nous ne voulons pas d'explication mais vous auriez dû donner votre pouvoir.

ADOPTÉE à la majorité des suffrages exprimés

Par 25 voix pour

Hervé GRANIER, Antonio MUJICA, Sandrine ZUNINO,
Alain GIUSTI, Arnaud MAZILLE, Fouzia BOUKERCHE,
Pascal NALIN, Valérie SANNA, Jean-François GARCIA,
Magali SCHELLES, Noura ARAB, Danielle CHABAUD,

Gérard GIORDANO, Kuider
Corinne D'ONORIO DI MEO,
FERRARINI, Kamel BELARB,
Vincent BOUTEILLE, Sylvia POLLET, Claire
CAMPODONICO, Bruno PRIOURET, Kafia BENSADI

Par 5 voix contre

Jean-Marc LA PIANA, Marie-Christine RICHARD, Guy
PORCEDO, Patricia SPREA, Laurent DESHAIES

Par 5 abstentions

Claude JORDA, Samia GAMECHE, Johanne GUIDINI-
SOUCHE, Paméla PONSART, Jimmy BESSAIH

Délibération **DEL_2023_035**

11 _ Rapport annuel métropolitain 2021 sur le prix et la qualité de l'eau potable et de l'assainissement

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29,
Vu le décret n° 2015-1820 du 29 décembre 2015 relatif aux modalités de transmission du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement,
Vu la délibération du bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence concernant l'approbation du rapport annuel 2021 sur le Prix et la Qualité des Services publics de l'eau potable et de l'assainissement métropolitains en date du 20 octobre 2022,
Vu le rapport annuel 2021 relatif au prix et à la qualité du service public d'eau et d'assainissement collectif et non collectif du Territoire du Pays d'Aix,

Considérant, que le rapport annuel sur le Service de l'Eau et de l'Assainissement de l'année 2021 a été adressé par courriel (joint en annexe) en date du 2 décembre 2022,

Qu'il doit être présenté au Conseil Municipal et faire l'objet d'une délibération dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné,

Considérant, que le rapport a pour objet de préciser les missions et les objectifs des services publics de l'eau potable et de l'assainissement,

Qu'il détaille un certain nombre d'indicateurs d'activité des services obligatoires et qu'il est construit le cas échéant en prenant en compte l'analyse des rapports d'activité des exploitant,

Où l'exposé des motifs rapporté par Monsieur Antonio MUJICA
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE

Article 1 :

De prendre acte de la réception, par les élus, du rapport 2021 de la Métropole sur le prix et la qualité du service public du service d'eau potable et d'assainissement collectif et non collectif.

Article 2 :

D'autoriser Monsieur le Maire à signer la présente délibération et tout acte nécessaire à son exécution.

ADOPTÉE à la majorité des suffrages exprimés

Par 25 voix pour

Hervé GRANIER, Antonio MUJICA, Sandrine ZUNINO,
Alain GIUSTI, Arnaud MAZILLE, Fouzia BOUKERCHE,
Pascal NALIN, Valérie SANNA, Jean-François GARCIA,
Magali SCELLES, Noura ARAB, Danielle CHABAUD,

Gérard GIORDANO, Kuider
Corinne D'ONORIO DI MEO,
FERRARINI, Kamel BELARB,
Vincent BOUTEILLE, Sylvia POLLET, Claire
CAMPODONICO, Bruno PRIOURET, Kafia BENSADI

Par 5 voix contre

Jean-Marc LA PIANA, Marie-Christine RICHARD, Guy
PORCEDO, Patricia SPREA, Laurent DESHAIES

Par 5 abstentions

Claude JORDA, Samia GAMECHE, Johanne GUIDINI-
SOUCHE, Paméla PONSART, Jimmy BESSAIH

Délibération **DEL_2023_036**

12 _ Convention relative à la mise en place d'une récupération de (TLC) en vue de leur réutilisation/réemploi sur la Métropole Aix-2028

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29,
Vu le décret n° 2015-991 du 7 août 2015 portant divers dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets,
Vu le Code des Collectivité Territoriale et notamment ses articles L.2224-13 à 17-1
Vu le courriel de la Métropole en date du 2 décembre 2022,
Vu le dossier constitutif du rapport annuel 2021 relatif à l'élimination et la gestion des déchets ménagers et assimilés,

Considérant, qu'il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec la Métropole Aix-Marseille-Provence concernant la mise en place d'une récupération de Textiles, Linges et Chaussures (TLC) en vue de leur réutilisation/réemploi

Que, cette convention porte sur la période 2023 à 2028

Que, cette convention s'inscrit dans le plan de prévention des déchets ménagers et assimilés 2019-2025 qui prévoit entre autres de réduire de 10 % le ratio de déchets ménagers et assimilés d'ici 2025.

Ouï l'exposé des motifs rapporté par Monsieur Antonio MUJICA
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE

Article 1 :

D'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec la Métropole Aix-Marseille-Provence concernant la mise en place d'une récupération de Textiles, Linges et Chaussures (TLC) en vue de leur réutilisation/réemploi, pour la période de 2023 à 2028.

Article 2 :

D'autoriser Monsieur le Maire à signer la présente délibération et tout acte nécessaire à son exécution.

Monsieur Guy PORCEDO :

Micro éteint : inaudible

Monsieur Antonio MUJICA :

Exactement, tout était au Conseil de Territoire et tout est passé à la Métropole.

L'ancienne Convention relative à la mise en place d'une récupération de textiles, linges et chaussures était de 2018 à 2023 et la nouvelle est de 2023 à 2028.

Monsieur Guy PORCEDO :

Le problème n'est pas là.

Le problème c'est que la délibération n° 11 "Rapport Annuel 2021 de la Métropole sur le Prix et la Qualité du Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés", la deuxième, c'est "le rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité des services publics de l'Eau potable et l'Assainissement", ce sont des rapports, la troisième c'est une "Convention relative à la mise en place d'une récupération de textiles, linges et chaussures".

Vous mettez tout ça dans le même panier et vous les faites voter.

Donc, à un moment on sépare les délibérations.

Monsieur Antonio MUJICA :

Je ne mets pas tout dans le même panier, je vous dis juste que dans l'intitulé, on est sur le même principe, c'est juste d'abroger des délibérations du 28 septembre, les trois abrogent des délibérations du 28 septembre, c'est ce que j'ai dit.

Il y a trois délibérations à passer.

Oui votez-les tranquillement mais lever la main à la délibération 11, à la 12 et à la 13.

Monsieur Guy PORCEDO :

Présentez-les.

«Considérant qu'il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention à la Métropole d'Aix-Marseille, que cette convention porte sur la période 2023-2028», elle abroge quoi cette délibération ?

Monsieur Antonio MUJICA :

Elle était en cours de 2018 à 2025 et comme le Territoire n'existe plus, tout est passé à la Métropole de 2023 à 2028.

Monsieur Guy PORCEDO :

C'est marqué où dans la délibération, vous l'avez sous les yeux ?

Monsieur Antonio MUJICA :

La délibération je l'ai sous les yeux et l'ancienne.

Monsieur Guy PORCEDO :

L'ancienne, nous ne l'avons pas alors prenez celle que l'on a.

Monsieur Antonio MUJICA :

Laissez-moi finir Monsieur Guy PORCEDO, je ne suis pas énervé, je vais juste finir car Monsieur Jean-Marc LA PIANA disait très bien tout à l'heure que nous n'avons pas la même façon de travailler et que nous ne nous comprenons pas, mais ça, on va se le dire encore pendant 3 ans, parce que de toute façon, ce que vous avez fait ne nous convenait pas et ce que nous faisons ne vous convient pas, donc partant de là, on ne sera pas d'accord.

Monsieur Jean-Marc LA PIANA :

Le passé restera toujours présent.

Monsieur Antonio MUJICA :
Exactement.

ADOPTÉE à la majorité des suffrages exprimés

Par 30 voix pour


Hervé GRANIER, Antonio MUJICA, Sandrine ZUNINO, Alain GIUSTI, Arnaud MAZILLE, Fouzia BOUKERCHE, Pascal NALIN, Valérie SANNA, Jean-François GARCIA, Noura ARAB, Magali SCelles, Danielle CHABAUD, Gérard GIORDANO, Kuider DIF, Michel MARASTONI, Corinne D'ONORIO DI MEO, Claude DUPIN, Valérie FERRARINI, Kamel BELARBI, Sophie CUCCHI-GILAS, Vincent BOUTEILLE, Sylvia POLLET, Claire CAMPODONICO, Jean-Marc LA PIANA, Marie-Christine RICHARD, Guy PORCEDO, Patricia SPREA, Laurent DESHAIES, Bruno PRIOURET, Kafia BENSADI

Par 5 abstentions

Claude JORDA, Samia GAMECHE, Johanne GUIDINI-SOUCHE, Pamela PONSART, Jimmy BESSAIH

Délibération **DEL_2023_037**

Les débats étant clos, Monsieur le Maire lève la séance à 21h32.

Envoyé en préfecture le 27/06/2023
Reçu en préfecture le 27/06/2023
Publié le 
ID : 013-211300413-20230626-DEL230627_1-DE